REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE I
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES II
SIGLES ET ABREVIATIONS III
RESUME EXECUTIF 1
INTRODUCTION 3
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT 5
I- Ressources du budget général 5
II- Ressources des CAS 15
DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT 17
I- Charges du budget général 17
II- Charges des CAS 21
TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 22
I. Soldes budgétaires 22
II. Financement 23
III. Indicateurs caractéristiques des finances publiques 23
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET 33
I- Mise en œuvre de la décentralisation 33
II- Exécution des Dépenses Sensibles au Genre (ajouter un tableau montrant l'évolution de cette réforme) 35
III- Passation et exécution des marchés publics 35
IV- Gestion de la dette flottante 43
V- Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget 44
GLOSSAIRE IV
TABLES DES MATIERES V

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Ressources du budget général de l'exercice 2025 (en milliards de FCFA) 5
Tableau 2 : Recettes des impôts et taxes (en milliards de FCFA) 10
Tableau 3 : Recettes douanières par composantes en 2025 (en milliards de FCFA) 11
Tableau 4 : Recettes non fiscales de l'exercice 2025 (en milliards) 11
Tableau 5 : Emprunts (en milliards de FCFA) 12
Tableau 6 : Situation résumée des émissions de BTA par maturités (en milliards de FCFA) 14
Tableau 7 : Répartition des ressources emprunts obligataires par maturité (en milliards de FCFA) 14
Tableau 8 : Ressources des CAS pour l'exercice 2025 (en millions de FCFA) 16
Tableau 9 : Charges budgétaires en 2025 (en milliards de FCFA) 17
Tableau 10 : Charges des CAS pour l'exercice 2025 (en millions de FCFA) 21
Tableau 11 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards de FCFA) 22
Tableau 12 : Soldes budgétaires en 2024 et 2025 (en milliards de FCFA) 23
Tableau 13 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards de FCFA) 23
Tableau 14 : Critères de Réalisations Quantitatifs (CR) et Objectifs Indicatifs (OI) (en milliards) 29
Tableau 15 : État de réalisation des critères de convergence 31
Tableau 16 : Indicateurs de surveillance multilatérale 31
Tableau 17 : Situation résumée d'exécution de la trésorerie à fin décembre 2025 (en milliards) 32
Tableau 18 : Répartition des crédits transférés au profit des CTD (en milliards de FCFA) 33
Tableau 19 : Répartition de la DGD en investissement 34
Tableau 20 : Exécution de la BSG 35
Tableau 21 : Performances globales au 31 décembre 2025 de la passation des marchés publics 2025 par catégorie de MO/MOD 38
Tableau 22 : Performances globales au 31 décembre 2025 de l'exécution des marchés publics 2025 par catégorie de MO/MOD 39
Tableau 23 : Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2025 (en milliards) 44
Tableau 24 : Avances de trésorerie en 2025 45
Tableau 25 : Situation des régies d'avances en 2024 et 2025 45

Liste des graphiques

Graphique 1 : Réalisation des recettes internes entre 2024 et 2025 (en milliards) 6
Graphique 2 : Réalisation des recettes pétrolières (en milliards de FCFA) 7
Graphique 3 : Réalisations des recettes non pétrolières (en milliards de FCFA) 7
Graphique 4 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2025 12
Graphique 5 : Exécution des dépenses courantes (en milliards de FCFA) 18
Graphique 6 : Répartition de la masse salariale par secteur institutionnel en 2025 (en milliards) 19
Graphique 7 : Exécution des dépenses en capital (en milliards de FCFA) 20
Graphique 8 : Répartition par résidence du service de la dette en 2024 et 2025 21
Graphique 9 : Evolution du respect de l'exigence de programmation des marchés publics en 2025 36

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BCT :	Balance des Comptes du Trésor
BEAC :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIP :	Budget d'Investissement Public
BTA :	Bons du Trésor Assimilables
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
CA :	Caisse d'Avance
CAA :	Caisse Autonome d'Amortissement
CAS :	Compte d'Affectation Spéciale
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CND :	Conseil National de la Décentralisation
CONAFIL :	Comité National des Finances Locales
CP :	Crédit de Paiement
CSPH :	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUT :	Compte Unique du Trésor
DGB :	Direction Générale du Budget
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGEPIP :	Direction Générale de l'Économie et de la Programmation des Investissements Publics
DGI :	Direction Générale des Impôts
DGTCFM :	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DP	Division de la Prévision
DTS :	Droits de Tirage Spéciaux
ECMR :	Emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun
FCFA :	Franc de la Coopération Financière en Afrique centrale (XAF)
FINEX :	Financement Extérieur
FMI :	Fonds Monétaire International
FRD :	Facilité pour la Résilience et la Durabilité
IDA :	Association Internationale de Développement
IGS :	Impôt Général Synthétique
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
INS :	Institut National de la Statistique
IRCM :	Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers
IRPP :	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS :	Impôt sur les Sociétés
ITS :	Impôt sur les Traitements et Salaires
LFI :	Loi de Finances Initiale
LFR :	Loi de finances rectificative
MINFI :	Ministère des Finances
MINDDEVEL :	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINMAP :	Ministère des Marchés Publics
MO/MOD :	Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué
OPEP+ :	12 pays membres de l'Organisation des Pays Exportateurs et Producteurs + 10 Producteurs majeurs de pétrole
OT :	Obligations du Trésor
OTA :	Obligations du Trésor Assimilables
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PREF-CEMAC :	Programme des Reformes Economiques et Financières de la CEMAC
RAP :	Restes A Payer
SNH :	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA :	Société Nationale de Raffinage
TDI	Titres de Dette Interne
TIMP	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
TSPP :	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TSR	Taxe Spéciale sur le Revenu
TTA	Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

RESUME EXECUTIF

L'exécution de la Loi de Finances 2025 s'est déroulée dans un environnement économique international et national marqué par de nombreuses contraintes, mais également par certains facteurs favorables. Au plan international, la persistance des tensions géopolitiques, le ralentissement de la demande dans les économies avancées, le maintien de politiques monétaires restrictives et les difficultés du secteur immobilier chinois ont continué d'alimenter les incertitudes. Malgré ce contexte peu porteur, l'économie mondiale a fait preuve de résilience avec une croissance estimée à 3,4 %, légèrement supérieure à celle de 2024.

Au niveau national, l'exécution budgétaire a été influencée par la baisse des cours internationaux du pétrole et la dépréciation du dollar américain vis-à-vis du franc CFA, facteurs ayant pesé sur les recettes pétrolières. Dans le même temps, les autorités ont poursuivi les efforts d'assainissement des finances publiques à travers la réduction des restes à payer et de l'encours des Bons du Trésor Assimilables (BTA). La conclusion satisfaisante de la huitième revue du Programme Économique et Financier a permis la mobilisation d'appuis budgétaires additionnels, tandis que l'adoption d'une Loi de Finances Rectificative a contribué à l'ajustement du cadre budgétaire aux nouvelles réalités économiques. Dans cet environnement marqué également par la tenue des élections présidentielle et régionale, l'économie camerounaise a maintenu un rythme de croissance de 3,5 %, tandis que l'inflation a poursuivi sa décélération pour s'établir à 3,4 %, contre 4,5 % en 2024.

L'exécution budgétaire à fin décembre 2025 traduit globalement une mobilisation satisfaisante des ressources et une maîtrise relative des charges de l'État. Sur un objectif révisé de 7 735,9 milliards, **les ressources totales de l'Etat** ont été mobilisées à hauteur de 7 051,3 milliards dont 53,6 milliards des recettes de CAS, soit un taux d'exécution de 91,1%. Quant aux **charges budgétaires globales** ordonnancées, elles sont de 7 046,0 milliards (dont 34,8 milliards pour les CAS), soit un taux d'exécution de 91,1%.

Les **ressources du budget général** ont atteint 6 997,7 milliards, soit un taux de réalisation de 91,2 % des prévisions annuelles et une progression de 7,0 % par rapport à 2024. Cette performance a été essentiellement soutenue par les recettes budgétaires, qui représentent près des trois quarts des ressources mobilisées.

Les **recettes budgétaires** ont été mobilisées à hauteur de 5 087,5 milliards, soit un taux de recouvrement de 93,6 %. Par rapport à l'exercice 2024, les recettes budgétaires enregistrent une progression de 12,3 milliards (+0,2 %).
Les **recettes internes** se sont établies à 5 087,5 milliards, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent, grâce à la bonne tenue des **recettes non pétrolières** qui a compensé le recul des **recettes pétrolières** induit par l'évolution défavorable des cours mondiaux du pétrole et du taux de change du dollar. Les **recettes fiscales** ont été recouvrées à hauteur de 4 016,4 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 92,5 %, tandis que les **recettes non fiscales** ont atteint 344,6 milliards, soit 95,4 % des prévisions. Les ressources d'emprunt se sont élevées à 1 910,1 milliards, représentant un taux de mobilisation de 85,5 %. Quant aux dons, leur niveau de mobilisation a

largement dépassé les prévisions initiales grâce à la bonne exécution des dons-programmes et des dons-projets.

Du côté des charges, les ordonnancements du budget général se sont établis à 7 011,2 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 91,4 %.

Les dépenses budgétaires ont atteint 5 752,8 milliards, soit 101,9 % des crédits prévus. Cette exécution révèle toutefois une structure des dépenses encore fortement dominée par les charges courantes. Celles-ci se sont élevées à 3 992,3 milliards, dépassant les prévisions de 416,2 milliards, sous l'effet notamment de la progression des dépenses de personnel et des dépenses de biens et services. À l'inverse, les dépenses en capital ont été exécutées à hauteur de 1 392,7 milliards, soit un taux de réalisation de 85,0 %.

L'analyse de la structure des dépenses met également en évidence le poids croissant du service de la dette publique. Exécuté à hauteur de 1 626,2 milliards, il représente 23,2 % des charges budgétaires ordonnancées et demeure le principal poste de dépenses de l'État, devant les dépenses de personnel qui en constituent 23,0 %. Cette situation traduit les contraintes croissantes exercées par les engagements financiers de l'État sur les marges de manœuvre budgétaires.

Les résultats budgétaires enregistrés à fin décembre 2025 témoignent d'une détérioration sensible des équilibres des finances publiques. Le déficit global s'est situé à 695,4 milliards contre 478,4 en glissement annuel, bien que ce niveau soit un niveau inférieur à l'objectif révisé de 793,9 milliards. Parallèlement, le déficit du solde primaire est de 327,6 milliards, en retrait de 246,3 milliards en glissement annuel, traduisant une détérioration de la soutenabilité budgétaire.

Toutefois, certains défis structurels continuent d'affecter la qualité de l'exécution budgétaire. Le recours aux procédures dérogatoires demeure important, ce qui limite la transparence et l'efficacité de la dépense publique. En outre, bien que les transferts aux Collectivités Territoriales Décentralisées aient atteint 280,1 milliards au titre de la Dotation Générale de la Décentralisation, leur niveau d'exécution qui se chiffre à 169,8 milliards a enregistré une baisse de 38,2 % par rapport à 2024, traduisant des difficultés persistantes dans la mise en œuvre effective des ressources transférées et dans la conduite des projets de développement local.

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace la situation de l'exécution du budget de l'État, autorisé par la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2025/001 du 11 juillet 2025. Il est destiné à l'information du public et participe à la transparence budgétaire conformément à la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Le rapport revient sur l'exécution des ressources et des charges du budget général et des comptes d'affectation spéciale de l'État en 2025. Il décrit les faits économiques saillants ayant marqué l'exécution de ce budget aussi bien au plan international que national.

Au plan international, la croissance de l'économie mondiale est estimée à 3,5% en 2025 au même rythme que celle de 2024, selon les Perspectives de l'économie mondiale publiées par le Fonds Monétaire International (FMI) en juillet 2026. Cette évolution intervient dans un contexte marqué par plusieurs facteurs d'incertitude, notamment la persistance des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et en Ukraine, le ralentissement de la demande dans les économies avancées et le maintien des politiques monétaires restrictives destinées à contenir les pressions inflationnistes.

Dans les économies avancées, la croissance est estimée à 1,9% en 2025 comme en 2024. Aux États-Unis, l'activité économique ralentirait à 2,1%, après une progression de 2,8% l'année précédente. En Zone euro, la croissance s'établirait à 1,4%, contre 1,0 % en 2024, traduisant une reprise progressive de l'activité.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance serait de 4,5% en 2025, comme en 2024. En Chine, elle demeurerait stable à 5,0%. En Afrique subsaharienne, la croissance économique est estimée à 4,5%, contre 4,2% en 2024, sous l'effet notamment de l'amélioration de l'activité en Afrique du Sud, dont le taux de croissance passerait de 0,5% à 1,1%. Au sein de la CEMAC, la croissance économique est estimée à 3,5%, contre 2,9% en 2024.

S'agissant des prix, le ralentissement de l'inflation observé à l'échelle mondiale se poursuit en 2025. Après avoir atteint 5,8% en 2024, l'inflation mondiale est revenue à 4,1% en 2025. Cette tendance est soutenue aussi bien par les économies avancées, où l'inflation se stabilise autour de 2,5%, que par les économies émergentes et en développement, où elle recule à 5,2% après 8,0% précédemment.

En Afrique subsaharienne, l'inflation est estimée à 12,5% en 2025, contre 20,7% en 2024, en raison notamment de la baisse des cours mondiaux des denrées alimentaires et de moindres pressions sur les taux de change. Dans la zone CEMAC, elle s'établirait à 2,1%, après 3,9% en 2024.

Concernant les matières premières, le cours du pétrole enregistre un recul moyen de 14,4% pour s'établir à 67,7 dollars le baril. Cette évolution résulte de l'affaiblissement de la demande mondiale, particulièrement en Chine, conjugué à une augmentation de l'offre provenant des pays non membres de l'OPEP+. À l'inverse, le cours du gaz naturel liquéfié progresse de 9,1% sur l'année.

Au plan national, l'exécution du budget de l'État en 2025 s'est déroulée dans un environnement économique marqué par plusieurs événements majeurs.

D'une part, la croissance de 2025 initialement prévue à 4,1% a été revue à la baisse en lien avec le repli des cours internationaux du pétrole et la dépréciation du dollar américain vis-à-vis du franc CFA. D'autre part, le Gouvernement a réduit substantiellement les restes à payer hérités de l'exercice 2024 et l'encours des Bons du Trésor Assimilables (BTA), par le biais d'un emprunt extérieur privé spécifique.

Par ailleurs, la conclusion satisfaisante de la huitième revue du Programme Économique et Financier (PEF) appuyé par la Facilité Elargie de Crédit et de Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) à fin juin 2025, a permis le décaissement d'appuis budgétaires additionnels. L'année 2025 a également été marqué par l'adoption d'une Loi de Finances Rectificative (LFR) destinée à ajuster les prévisions budgétaires aux nouvelles réalités économiques, ainsi que par l'organisation des élections présidentielle et régionale.

Encadré 1 : Changements induits par l'ordonnance N°2025/001 du 11 juillet 2025 sur les grandes rubriques du budget

Le budget de l'Etat est revu à la hausse à 7 735,9 milliards (dont 7 699,0 milliards pour le budget général et 66,9 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale), contre 7 317,7 milliards en loi de finances initiale 2024 ; soit une augmentation 418,2 milliards (+5,7%), avec un déficit budgétaire global de 0,9% du PIB.

Les ressources du budget général ont été revues à la hausse de 418,2 milliards (+5,8%) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2024, résultant principalement d'une augmentation de 531,5 milliards sur les emprunts et dons.

Les dépenses ont été revues à la hausse du même montant et une réallocation a été effectuée. Ainsi, on a enregistré :

- une augmentation de 41,0 milliards (+1,2%) des dépenses courantes : 3 576,1 milliards contre 3 535,1 milliards dans la loi de finances initiale ;
- une diminution de 11,0 milliards (-0,6%) des en capital : 1 639,2 milliards contre 1 650,1 milliards dans le budget initial ;
- une augmentation de 388,2 milliards (+18,8%) de la dette : 2 453,7 milliards contre 2 065,5 milliards dans la LFI.

Le budget des CAS n'a pas changé.

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'État en 2024 se chiffre à 303,9 milliards contre 107,8 milliards dans la LFI.

Au terme de l'exercice, l'économie camerounaise a néanmoins maintenu son rythme de croissance à 3,5%, un niveau identique à celui enregistré en 2024. En revanche, les tensions inflationnistes se sont atténuées avec un taux d'inflation de 3,4%, contre 4,5% l'année précédente.

Le présent rapport est articulé autour de quatre parties. La première analyse l'exécution des ressources du budget de l'État, tandis que la deuxième est consacrée à l'examen des charges budgétaires. La troisième partie présente les résultats de l'exécution budgétaire et financière de l'exercice. Enfin, la quatrième partie aborde certaines thématiques spécifiques ainsi que les principales contraintes et difficultés ayant affecté l'exécution du budget.

L'analyse de la performance budgétaire repose sur une comparaison entre les prévisions de la Loi de Finances Rectificative et les ressources effectivement mobilisées d'une part, et les dépenses exécutées ou ordonnancées d'autre part. Les données utilisées sont essentiellement issues du Tableau de Bord des Finances Publiques (TABORD).

PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

En 2025, les ressources du budget de l'Etat étaient fixées à 7 735,9 milliards dont 66,9 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale (CAS). Au terme de l'exercice, un montant de 7 051,3 milliards a été mobilisé, dont 53,6 milliards pour les CAS, soit un taux de réalisation de 91,1%.

I- Ressources du budget général

Au terme de l'exercice 2025, les ressources du budget général, composées des recettes budgétaires et des emprunts, ont été mobilisées à hauteur de 6 997,7 milliards sur une prévision annuelle révisée de 7 669,0 milliards, soit un taux d'exécution de 91,2%.

Tableau 1 : Ressources du budget général de l'exercice 2025 (en milliards de FCFA)

RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Réalisations		Variation 2025/2024		Taux d'exécution
	2025	2025	2024	2025			(en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(en valeur)	(en %)	(d) / (b)
A- Recettes Budgétaires (I+II)	**5 548,1**	**5 434,8**	**5 075,2**	**5 087,5**	***12,3***	***0,2***	***93,6***
I- Recettes internes (1+2)	***5 457,7***	***5 344,4***	***4 990,4***	***4 928,2***	***-62,2***	***-1,2***	***92,2***
1-Recettes pétrolières *(i+ii)*	734,8	641,5	688,7	567,2	-121,5	-17,6	88,4
i-Redevance SNH	530,5	495,5	530,0	449,9	-80,1	-15,1	90,8
ii- Impôt sur les sociétés pétrolières	204,3	146,0	158,7	117,4	-41,3	-26,0	80,4
2- Recettes non pétrolières (2.1+2.2)	4 722,9	4 702,9	4 301,7	4 361,0	59,3	1,4	92,7
2.1- Recettes fiscales (a+b)	4 361,8	4 341,8	3 962,8	4 016,4	53,6	1,4	92,5
a- Recettes des impôts et taxes	3 217,8	3 205,6	2 906,5	2 929,2	22,7	0,8	91,4
dont - Taxe sur la Valeur Ajoutée	1 097,0	1 097,0	981,5	1 011,6	30,1	3,1	92,2
- Impôt sur les sociétés non pétrolières	650,0	637,8	652,4	565,8	-86,6	-13,3	88,7
- Droits d'accises	365,0	365,0	334,6	316,2	-18,4	-5,5	86,6
- Droits d'enregistrement et de timbre	261,1	261,1	212,9	213,6	0,7	0,3	81,8
- Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers	190,0	190,0	164,5	173,0	8,5	5,2	91,1
b- Recettes douanières	*1 144,0*	*1 136,2*	1 056,3	1 087,2	30,9	2,9	95,7
dont - Droit de douane à l'importation.	435,6	431,0	392,2	407,0	14,8	3,8	94,4
- TVA importation	492,4	498,0	470,5	478,9	8,4	1,8	96,2
- Droits d'accises/importation	69,0	68,7	27,9	69,6	41,7	149,5	101,3
- Droits de sortie	86,8	79,6	73,0	72,1	-0,9	-1,2	90,6
2.2- Recettes non fiscales	*361,1*	*361,1*	338,9	344,6	5,7	1,7	95,4
II- Dons	90,4	90,4	84,8	159,3	74,5	87,8	176,2
B- EMPRUNTS	**1 702,7**	**2 234,2**	**1 463,6**	**1 910,1**	**446,6**	**30,5**	**85,5**
- Prêts projets	840,0	775,0	574,9	466,9	-108,0	-18,8	60,2
- Prêts FMI	56,0	84,0	71,8	156,9	85,1	118,5	186,8
- Autres Appuis budgétaires	165,0	339,1	48,6	221,4	172,8	355,1	65,3
- Emission titres publics	380,0	350,0	317,6	427,9	110,3	34,7	122,3
- Financements bancaires	220,6	356,1	0,0	310,0	310,0	-	87,1
- Allocation DTS	0,0	0,0	8,6	0,0	-8,6	-100,0	-
- Autres financements	41,1	330,0	442,0	327,0	-115,0	-26,0	99,1
Ressources du budget général	***7 250,8***	***7 669,0***	***6 538,8***	***6 997,7***	***458,9***	**7,0**	**91,2**

Source : MINFI

1.1- Recettes budgétaires

Les **recettes budgétaires** sont constituées des recettes internes et des dons. À fin décembre 2025, elles ont été mobilisées à hauteur de 5 087,5 milliards. Leur taux de réalisation est de 93,6% comparativement à la prévision annuelle de 5 434,8 milliards.

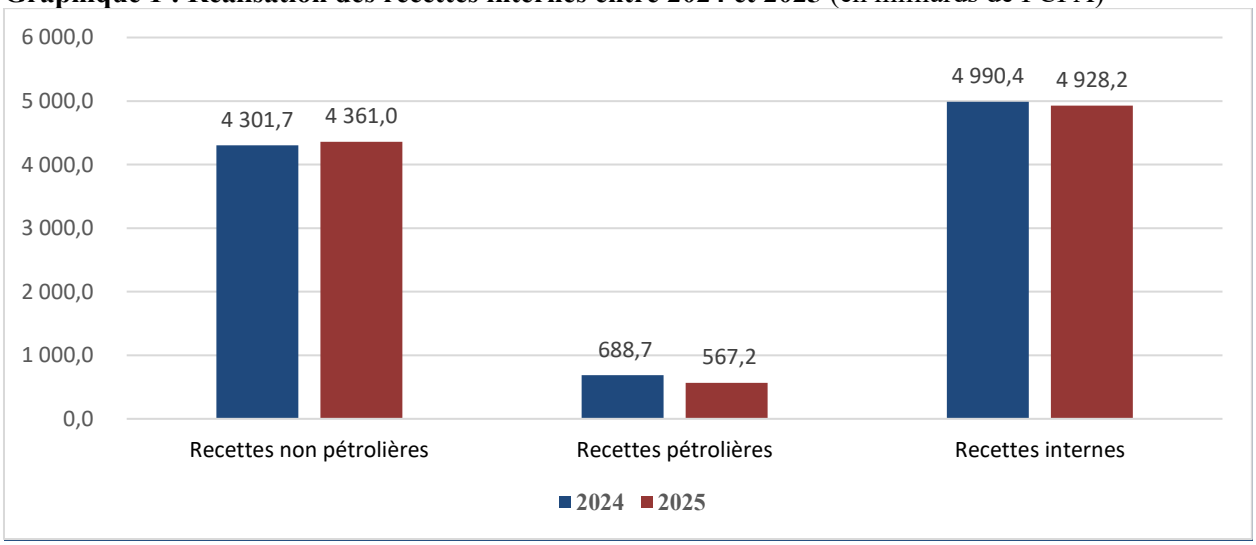
En glissement annuel, les recettes budgétaires enregistrent une progression de 12,3 milliards (+0,2%). Cette évolution s'explique par la contraction des recettes internes de 62,2 milliards, partiellement compensée par l'augmentation de 74,5 milliards des décaissements de dons.

1.1.1- Recettes internes

Les recettes internes sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. À fin décembre 2025, elles se sont établies à 4 928,2 milliards, comprenant 567,2 milliards de recettes pétrolières et 4 361,0 de recettes non pétrolières. Par rapport à une prévision annuelle révisée de 5 344,4 milliards, ce niveau de mobilisation correspond à un taux de réalisation de 92,2%.

Comparativement à fin décembre 2024, les recettes internes enregistrent une baisse de 62,2 milliards (-1,2%). Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 121,5 milliards des recettes pétrolières, partiellement compensée par une hausse de 59,3 milliards des recettes non pétrolières.

Graphique 1 : Réalisation des recettes internes entre 2024 et 2025 (en milliards de FCFA)



Source : MINFI

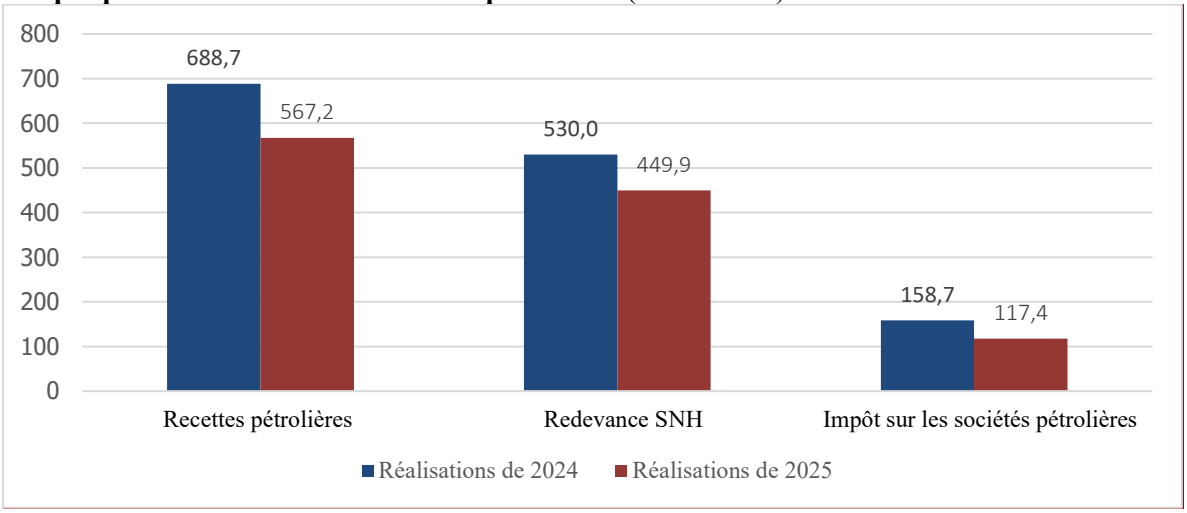
1.1.1.1 Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières encaissées au 31 décembre 2025 se chiffrent à 567,2 milliards, comprenant 449,9 milliards de redevance SNH et 117,4 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Leur taux d'exécution est de 88,4%, comparativement à la prévision annuelle de 641,5 milliards.

En comparaison avec le niveau enregistré à fin décembre 2024, elles accusent une baisse de 121,5 milliards (-17,6%). Cette évolution défavorable est principalement imputable à la baisse de la production pétrolière nationale, des cours du pétrole sur les

marchés internationaux et à la migration des conventions d'établissements vers les contrats de partage de production.

Graphique 2 : Réalisation des recettes pétrolières (en milliards)

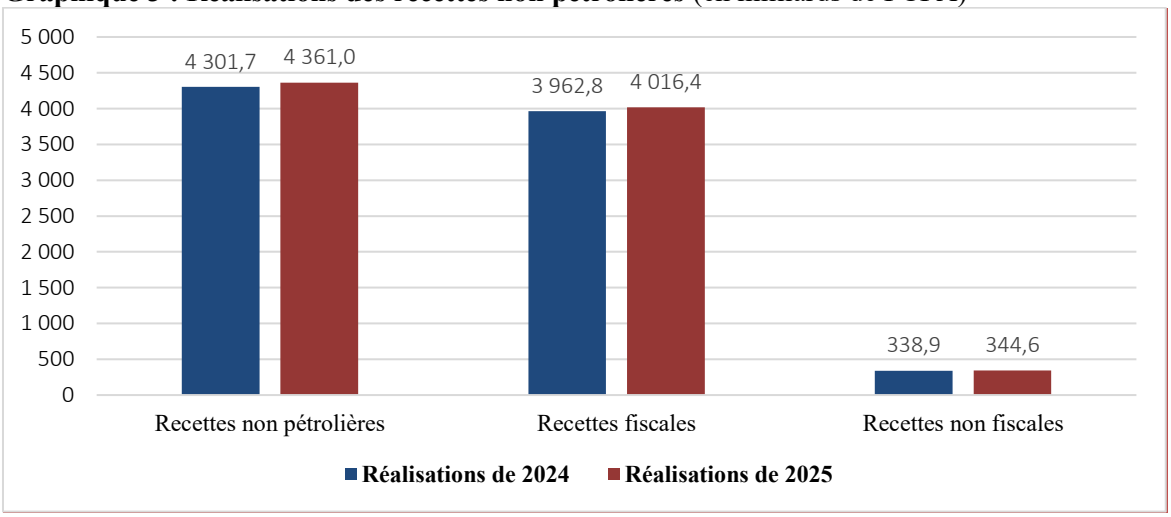


Source : MINFI

1.1.1.2. Recettes non pétrolières

Composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales, les recettes non pétrolières se sont établies à 4 361,0 milliards à fin décembre 2025. Ce niveau de mobilisation représente 92,7% de la prévision annuelle révisée fixée à 4 702,9 milliards. En glissement annuel, elles progressent de 59,3 milliards (+1,4%).

Graphique 3 : Réalisations des recettes non pétrolières (en milliards de FCFA)



Source : MINFI

1.1.1.2.1- Recettes fiscales

Les recettes fiscales mobilisées au 31 décembre 2025 sont de 4 016,4 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 92,5% de l'objectif révisé de 4 341,8 milliards. En glissement annuel, elles enregistrent une hausse de 53,6 milliards (+1,4%).

En termes de structure, les impôts et taxes demeurent la principale composante avec une contribution de 72,9%, contre 27,1% pour les recettes douanières.

1.1.1.2.1.1- Recettes des impôts et taxes

Sur un objectif de 3 205,6 milliards, les impôts et taxes ont été mobilisés à hauteur de 2 929,2 milliards, soit un taux de réalisation de 91,4%.

Ce résultat s'explique par plusieurs facteurs limitants :

(i) le faible rendement des soldes annuels, avec un écart négatif de près de 60 milliards par rapport aux prévisions initiales ;

(ii) le report à 2026 de la mise en œuvre de mesures importantes d'administration fiscale, notamment : (i) le suivi électronique de la production et de la facturation des entreprises ainsi que des opérations de jeux de hasard, et (ii) la création de nouvelles structures opérationnelles destinées à assurer un suivi plus efficace des contribuables dans les centres dont le fichier enregistre un nombre élevé d'assujettis ;

(iii) le recul de l'activité dans le secteur pétrolier amont et ses effets d'entraînement sur le secteur non pétrolier ;

(iv) les contraintes énergétiques liées aux pénuries d'électricité qui augmentent les charges des entreprises et réduisent leur production ;

(v) les risques sécuritaires persistants dans certaines régions, pénalisant l'activité économique locale ;

(vi) l'entrée en vigueur de la loi portant fiscalité locale, avec pour corollaire la transformation du régime simplifié d'imposition en Impôt Général Synthétique (IGS), dont le produit, antérieurement reversé au budget de l'État central, est désormais affecté aux communes ;

(vii) la crise post-électorale qui a entraîné des baisses significatives des recettes dans les secteurs de l'industrie et des services.

Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après affichent des performances en dessous des prévisions :

(i) l'impôt sur les sociétés (IS) non pétrolières : sur un objectif de 637,8 milliards, un montant de 565,8 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 88,7%. Cette contre-performance résulte principalement du recul des rendements des soldes d'IS non pétrolières annuels (-18,4%) lié à la morosité de l'activité économique en 2024. En glissement annuel, l'IS non pétrolières baissent de 86,6 milliards (-13,3%) ;

(ii) les droits d'accises : par rapport à l'objectif de 365,0 milliards, un montant de 316,2 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 86,6% et une baisse de 18,4 milliards (-5,5%) par rapport à 2024 ;

(iii) la taxe spéciale sur les revenus versés à l'étranger (TSR) : sur un objectif de 120,0 milliards, il a été recouvré un montant de 104,6 milliards, soit un taux de réalisation de 87,2% en lien avec le recul de l'activité dans le secteur pétrolier amont. Par rapport à 2024, ces recettes baissent de 4,0 milliards (-3,7%) ;

(iv) la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : sur un objectif de 1 097,0 milliards, un montant de 1 011,6 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 92,2%. Cet écart s'explique par l'intégration dans les projections initiales des réformes relatives au suivi électronique de la production et de la facturation des

entreprises, dont la mise en œuvre a été reportée à 2026. Par rapport à 2024, les recettes de TVA sont en hausse de 30,1 milliards (+3,1%) ;

(v) les droits d'enregistrement : sur un objectif de 104,1 milliards un montant de 83,0 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 79,7%. Par rapport à 2024, ces droits accusent une baisse de 11,1 milliards (-11,8%), du fait essentiellement de la baisse des droits d'enregistrement sur la commande publique ;

(vi) les recettes des forêts : pour un objectif de 19,5 milliards, un montant de 13,9 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 71,3% du fait du ralentissement de la demande internationale et des coûts d'exploitation plus élevés.

Ces contre-performances ont été partiellement compensées par les impôts et taxes suivants, dont les rendements sont satisfaisants :

i. l'impôt sur les traitements et salaires (ITS) : sur un objectif de 245,0 milliards, un montant de 258,4 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 105,5%. En glissement annuel, ces recettes sont en hausse de 52,8 milliards (+25,7%). Cette hausse significative résulte notamment de l'apurement de la dette fiscale de certaines entités publiques et de l'incidence budgétaire de la mise à jour des paramètres de liquidation des retenues fiscales sur salaires suite à la mise en service de l'application AIGLES ;

ii. la taxe sur les opérations de transfert d'argent (TTA) : par rapport à l'objectif de 38,0 milliards, un montant de 42,7 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 112,4%. Par rapport à 2024, ces recettes sont en hausse de 11,1 milliards (+35,1%). Cette performance s'explique par la hausse du volume des transferts d'argent et de la mesure fiscale nouvelle instaurant des tarifs de 4 FCFA par transaction ;

iii. l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM) : par rapport à l'objectif de 90,0 milliards, il a été recouvré un montant de 125,1 milliards, soit un taux de réalisation de 139,0% du fait d'une redistribution plus importante des dividendes dans les secteurs bancaires, brassicoles et des TIC ainsi que certaines opérations de restructuration qui ont abouti à des paiements de l'IRCM sur les plus-values. En glissement annuel, ces recettes sont en hausse de 42,5 milliards (+51,5%).

Par rapport aux recettes de l'exercice 2024, ces réalisations sont en progression de 22,7 milliards (+0,8%).

Tableau 2 : Recettes des impôts et taxes (en milliards de FCFA)

Impôts et taxes	Objectifs au 31/12/2025	Réalisations		Taux d'exécution (en %)	Variations 2025/2024	
		2024	2025		(valeur)	(%)
Impôt sur les Sociétés non pétrolières	637,8	652,4	565,8	88,7	-86,6	-13,3
Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)	245,0	205,6	258,4	105,5	52,8	25,7
Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)	90,0	82,6	125,1	139,0	42,5	51,5
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	120,0	108,6	104,6	87,2	-4,0	-3,7
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	1 097,0	981,5	1 011,6	92,2	30,1	3,1
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	190,0	164,5	173	91,1	8,5	5,2
Droits d'accises	365,0	334,6	316,2	86,6	-18,4	-5,5
Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent (TTA)	38,0	31,6	42,7	112,4	11,1	35,1
Recettes des forêts	19,5	17,1	13,9	71,3	-3,2	-18,7
Droits d'enregistrement	104,1	94,1	83	79,7	-11,1	-11,8
Droits de Timbre	157,0	118,8	130,6	83,2	11,8	9,9
Autres recettes des impôts	142,2	115	104,3	73,3	-10,7	-9,3
TOTAL	**3 205,6**	**2 906,5**	**2 929,2**	**91,4**	**22,7**	**0,8**

Source : MINFI

1.1.1.2.1.2- Recettes douanières

Sur un objectif de 1 136,2 milliards, les recettes douanières ont été mobilisées à hauteur de 1 087,2 milliards, soit un taux de réalisation de 95,7%.

Ce résultat s'explique par :

(i) la baisse du rendement des droits de sortie sur le bois, estimée à 7,9 milliards (-21,3%) consécutive à une diminution du volume des exportations des bois bruts (-26,5%) et débités (-14,9%) ;

(ii) le recul de 22,5 milliards (-20,5%) des paiements effectués par les marketeurs, qui s'établissent à 87,6 milliards en 2025 ;

(iii) les perturbations induites par les évènements post-électoraux, qui ont affecté le fonctionnement de la chaine logistique et douanière. L'incidence financière est estimée entre 15,2 et 16,7 milliards de recettes non mobilisées.

Par nature, les recettes ci-après affichent des niveaux de réalisation inférieurs aux objectifs :

- **les droits de sortie** : sur un objectif de 79,6 milliards, un montant de 72,1 milliards a été recouvré, correspondant à un taux de réalisation de 90,6%. Cette contre-performance est principalement due à la baisse du rendement des droits de sortie sur le bois ;
- **la redevance informatique** : sur un objectif de 26,6 milliards un montant de 24,8 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 93,2%.
- **La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à l'importation** : sur un objectif de 498,0 milliards, un montant de 478,6 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 96,2% ;
- **Les droits de douane à l'importation** : sur un objectif de 431,0 milliards, un montant de 407,0 milliards a été recouvré, correspondant à un taux de réalisation de 94,4%. Comparés à 2024, les droits de douane à l'importation progressent de 14,8 milliards (+3,9%).

Toutefois, certains impôts ont permis d'amortir la sous performance globale, notamment :

- **Les autres recettes douanières** : sur un objectif de 32,5 milliards, un montant de 34,8 milliards a été comptabilisé, soit un taux de réalisation de 107,1%. Cette performance résulte notamment de la bonne mobilisation de la part budget des amendes (+2,1 milliards), des contributions communautaires (+1,1 milliard), des intérêts et pénalités de retard (+0,9 milliard) et de la taxe d'inspection sanitaire et vétérinaire (+0,6 milliard). Par rapport à 2024, les autres recettes douanières progressent de 3,3 milliards (+10,5%).
- **Les droits d'accises à l'entrée** : sur un objectif de 68,7 milliards, un montant de 69,6 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 101,3%. Par rapport à 2024, ils sont en hausse de 4,8 milliards (+7,4%), soutenue par l'accroissement des recettes sur les boissons alcooliques (+3,5 milliards), les véhicules et leurs accessoires (+2,4 milliards), les grues (+1,1 milliard), les sacs et sachet d'emballage (+0,9 milliard) et les articles de friperie (0,7 milliard).

En glissement annuel, les recettes douanières sont en hausse de 30,9 milliards (+2,9%).

Tableau 3 : Recettes douanières par composantes en 2025 (en milliards de FCFA)

RUBRIQUES	Objectifs au 31/12/2025	Réalisations		Taux d'exécution	Variation 2025/2024	
		2024	2025	%	Valeur	(%)
Droits de douanes à l'importation	431	392,2	407	94,4	14,8	3,8
T.V.A à l'importation	498	470,5	478,9	96,2	8,4	1,8
Droits d'Accises à l'entrée	68,7	64,8	69,6	101,3	4,8	7,4
Droits de Sortie	79,6	73	72,1	90,6	-0,9	-1,2
Taxe Informatique	26,6	24,4	24,8	93,2	0,4	1,6
Autres recettes douanières	32,5	31,5	34,8	107,1	3,3	10,5
TOTAL	**1 136,2**	**1 056,3**	**1 087,2**	**95,7**	**30,9**	**2,9**

Source : MINFI

1.1.1.2.2- Recettes non fiscales

En 2025, les recettes non fiscales ont été mobilisées à hauteur de 344,6 milliards pour une prévision de 361,1 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 95,4%. En glissement annuel, ces recettes affichent une progression de 5,7 milliards (+1,7%).

Tableau 4 : Recettes non fiscales de l'exercice 2025 (en milliards)

RUBRIQUES	Objectifs au 31/12/2025	Réalisations		Taux d'exécution	Variation 2025/2024	
		2024	2025	%	Valeur	(%)
Revenus du domaine	10,4	13,6	10,9	104,8	-2,7	-19,9
Recettes des services	56,7	79,7	76,3	134,6	-3,4	-4,3
Cotisation retraite	95,8	79,4	84,2	87,9	4,8	6,0
Autres recettes non fiscales	45,3	70,5	64,4	142,2	-6,1	-8,7
Dividendes	74,3	56,2	70,2	94,5	14	24,9
Droit de transit pétrolier	78,6	39,6	38,6	49,1	-1	-2,5
TOTAL	**361,1**	**338,9**	**344,6**	**95,4**	**5,7**	**1,7**

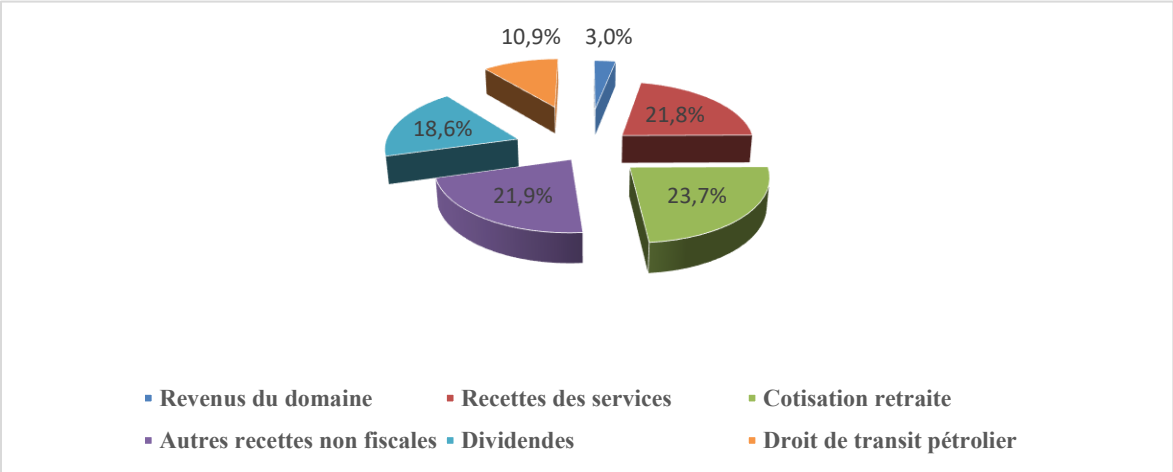
Source : MINFI

La situation des recettes non fiscales par grandes masses se présente ainsi qu'il suit :

- **les revenus du domaine** se chiffrent à 10,9 milliards en 2025, soit un taux de réalisation de 104,8 %. Par rapport à 2024, ils baissent de 2,7 milliards imputables au faible versement des baux domaniaux par les grandes firmes agricoles ;

- **les recettes des services** s'élèvent à 76,3 milliards en 2025, soit un taux de réalisation de 134,6%. Par rapport à 2024, elles baissent de 3,4 milliards (-4,3%);
- **les cotisations pour la retraite** s'établissent à 84,2 milliards pour un objectif global de 95,8 milliards, soit un taux de réalisation de 87,9%. Comparées à 2024, elles augmentent de 4,8 milliards (+6,0%) ;
- **les autres recettes non fiscales** s'établissent à 64,4 milliards pour un objectif de 45,3 milliards, soit un taux de réalisation de 142,2 %. En glissement annuel, elles baissent de 6,1 milliards (-8,7%) ;
- **les dividendes** se chiffrent à 70,2 milliards, soit un taux de réalisation de 94,5%. Par rapport à 2024, elles augmentent de 14,0 milliards. Ces dividendes proviennent notamment de la BEAC (38,8 milliards), la SNH (20,0 milliards), la SCB Cameroun (4,1 milliards) ;
- **les droits de transit pétrolier** se chiffrent à 38,6 milliards pour un objectif de 78,6 milliards, soit un taux de réalisation de 49,1%. Comparés à 2024, ils baissent de 1,0 milliard (+2,5%).

Graphique 4 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2025



Source : MINFI

1.1.2. Dons

En 2025, les dons ont été mobilisés à hauteur de 159,3 milliards, dont 60,5 milliards au titre des dons-programmes et 98,8 milliards au titre des dons-projets. Sur une prévision annuelle de 90,4 milliards, les réalisations présentent un taux d'exécution de 176,2%.

Cette performance traduit une mobilisation des financements extérieurs sous forme de dons nettement supérieure aux anticipations budgétaires, portée à la fois par la bonne exécution des appuis budgétaires et par l'accélération de la mise en œuvre des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

1.2- Emprunts

Les ressources d'emprunts regroupent les prêts extérieurs (prêts-projets et prêts-programmes), les émissions de titres publics ainsi que les autres emprunts. Au terme de l'exercice 2025, les ressources d'emprunts mobilisées s'élèvent à 1 910,1 milliards, pour une prévision annuelle de 2 234,2 milliards, correspondant à un taux de mobilisation de 85,5 %.

Tableau 5 : Emprunts (en milliards de FCFA)

RUBRIQUES	Objectifs au 31/12/2025	Réalisation		Taux de réalisation (%)	Variation 2025/2024	
		2024	2025		valeur	(%)
Prêts projets	775,0	574,9	60,2	60,2	-108,0	-18,8
Prêts programmes	423,1	120,5	89,4	89,4	257,8	214,0
Prêts FMI	84,0	71,8	186,8	186,8	85,1	118,5
Autres appuis budgétaires	339,1	48,6	65,3	65,3	172,8	355,1
Émissions des titres publics	350,0	317,6	122,3	122,3	110,3	34,7
dont :-BTA	0,0	36,1	-	-	42,8	118,4
-OTA	350,0	281,5	99,7	99,7	67,6	24,0
Financement bancaire	356,1	0,0	87,1	87,1	310,0	-
Allocation DTS	0,0	8,6	-	-	-8,6	-100,0
Autres financements	330,0	442,0	99,1	99,1	-115,0	-26,0
TOTAL	**2 234,2**	**1 463,6**	**85,5**	**85,5**	**446,6**	**30,5**

Source : MINFI

1.2.1. Prêts

Au 31 décembre 2025, les décaissements effectués au titre des prêts-projets se sont établis à 466,9 milliards, sur une prévision révisée de 775,0 milliards[1]. Le taux d'exécution ressort ainsi à 60,3 %. Cette performance traduit un déficit de mobilisation de 308,1 milliards par rapport à l'objectif fixé.

Les ressources mobilisées ont notamment contribué au financement de la deuxième phase du projet de développement du Port en eau profonde de Kribi, à hauteur de 63,0 milliards provenant de la Banque d'Import-Export de Chine, du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (38,8 milliards), ainsi que du Projet d'Interconnexion des Réseaux Électriques du Cameroun et du Tchad (29,6 milliards), financé sur les ressources du guichet IDA de la Banque mondiale.

Selon la nature des créanciers, 352,2 milliards (75,4%) sont des financements multilatéraux, 72,3 milliards (15,5%) sont des financements bilatéraux et 42,2 milliards (9,0%) des financements commerciaux.

S'agissant des prêts-programmes, les décaissements cumulés atteignent 362,2 milliards, contre une prévision de 346,3 milliards, soit un taux de réalisation de 104,6 %. Ils se répartissent en 156,9 milliards au titre des concours financiers du FMI, 156,6 milliards mobilisés auprès du guichet IDA de la Banque mondiale, et 48,7 milliards au titre des autres appuis budgétaires.

1.2.2. Émission des titres publics

Au cours de l'exercice 2025, les émissions de titres publics (nettes des remboursements de bons du Trésor assimilables) se sont élevées à 427,9 milliards dont 78,9 milliards d'émissions nettes de BTA et 349,0 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA). La LFR 2025 a habilité le Gouvernement à recourir à des émissions des titres publics, notamment les obligations de Trésor pour le financement des projets de développement, pour un montant maximum de 350 milliards. Le taux d'exécution des émissions des titres publics s'est donc situé à 122,3%, dont 99,7% pour les obligations du Trésor.

[1] Excluant 4,0 milliards destinés au Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Fonds spécial pour le financement de la reconstruction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ».

Globalement, les BTA émis s'élèvent à 978,5 milliards, tandis que les remboursements se situent à 899,6 milliards, dont 496,5 milliards issus de l'encours à fin 2024 et 403,2 milliards pour 2025.

Tableau 6 : Situation résumée des émissions de BTA par maturités (en milliards de FCFA)

Maturités		13 semaines	26 semaines	52 semaines	TOTAL
Emissions	2024	80,7	702,6	115,8	899,1
	2025	140,1	407,4	431,1	978,5
	Variation (%)	73,6	-42,0	272,2	8,8
Remboursements	2024	50,5	742,0	70,4	862,9
	2025	164,2	578,5	156,9	899,6
	Variation (%)	225,2	-22,0	122,8	4,3
Emissions nette	2024	30,2	-39,4	45,4	36,2
	2025	-24,2	-171,1	274,2	78,9
	Variation (%)	-180,0	334,3	503,9	117,9
Encours	2024	44,7	294,9	115,8	455,4
	2025	20,5	123,8	389,9	534,2
	Variation (%)	-54,1	-58,0	236,7	17,3
Taux d'Intérêt Moyen Pondéré (TIMP) (en %)	2024	6,2	6,5	6,6	
	2025	6,4	6,6	6,8	
	Variation	-0,2	-0,1	-0,2	

Source : MINFI

Concernant les Obligations du Trésor Assimilables (OTA), le Gouvernement a poursuivi, à l'instar des exercices précédents, sa stratégie de diversification des sources de financement à travers le marché des titres publics à souscription libre émis par adjudication. Cette orientation s'est matérialisée par l'émission de seize (16) lignes d'OTA, assorties de maturités comprises entre 3 et 10 ans, ainsi que par quatre (4) opérations d'abondement sur les échéances de 3 et 7 ans.

Au total, les émissions d'OTA ont atteint 349,0 milliards au cours de l'exercice 2025. La ventilation de ces émissions par maturité est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Répartition des ressources emprunts obligataires par maturité (en milliards de FCFA)

Maturités	Emissions			TIMP (en %)		
	2024	2025	Variation (en %)	2024	2025	Variation
2 ans	102,6	0,0	-100,0	6,0	-	-
3 ans	49,0	113,0	130,7	6,2	6,2	0
4 ans	45,7	57,0	24,7	5,5	6,5	-1
5 ans	47,5	40,0	-15,8	6,3	6,5	-0,2
6 ans	11,7	40,0	241,9	6,8	7,0	-0,2
7 ans		69,0	-		7,2	-7,2
10 ans	25,0	30,0	20,0	7,7	7,2	0,5
Total général	**281,5**	**349,0**	**24,0**			**-**

Source : MINFI

Par ailleurs, les remboursements au titre des emprunts obligataires (OTA et ECMR) se sont établis à 216,2 milliards en 2025, contre 148,5 milliards en 2024, soit une augmentation de 67,7 milliards. Dans le même temps, les charges d'intérêts afférentes aux titres émis sur les marchés domestiques ont atteint 91,1 milliards, contre 84,1 milliards un an plus tôt.

S'agissant des emprunts directs, le Trésor public a mobilisé un financement de 238,0 milliards auprès des établissements bancaires locaux, bénéficiant de la garantie d'Afreximbank. Ainsi, l'ensemble des financements domestiques mobilisés au cours de l'exercice s'élève à 737,9 milliards, pour une prévision de 706,1 milliards inscrite dans la LFR 2025, correspondant à un taux de réalisation de 104,5 %.

Concernant les opérations réalisées sur le marché financier international, le Trésor public a conclu, au cours de l'exercice 2025, un placement privé auprès d'Afreximbank pour un montant de 327,0 milliards. Comparativement à 2024, les ressources mobilisées à ce titre s'étaient élevées à 466,2 milliards.

Libellés	Maturité (années)	TDI	Date de valeur	Date échéance	Montant émis (milliard)
PRET AFREXIMBANK	7	Eurobond 3 mois + 6,5%	08/12/2025	08/12/2032	327

Parallèlement, les remboursements au titre des emprunts mobilisés sur les marchés financiers internationaux se sont élevés à 30,9 milliards au cours de l'exercice 2025. Ce montant correspond au règlement de la dernière échéance en principal de l'Eurobond arrivé à maturité.

En ce qui concerne les intérêts, les charges afférentes aux financements extérieurs levés sur les marchés internationaux se sont établies à 72,6 milliards en 2025, contre 29,4 milliards en 2024.

1.2.3. Autres emprunts

Les autres emprunts regroupent le financement bancaire, les allocations DTS et les autres financements. Au 31 décembre 2025, les autres emprunts se sont établis à 637,0 milliards, contre 450,6 milliards un an plus tôt, enregistrant ainsi une diminution de 186,4 milliards. Leur taux de mobilisation ressort à 92,8 %.

II- Ressources des CAS

En 2025, les ressources des CAS ont été mobilisées à hauteur de 53,6 milliards pour une prévision de 66,9 milliards, soit un taux de réalisation de 80,1%. En glissement annuel, elles affichent une hausse de 33,3 milliards du fait principalement de la prise en compte des opérations du « Fonds spécial pour le financement de la reconstruction de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest » et de la dématérialisation des procédures d'encaissement du CAS « production des documents sécurisés de transports ».

Les CAS suivant ont dépassé leur objectif annuel : « Financements des projets de développement durable en matière d'eau et assainissement » avec un taux de réalisation de 140,8% ; le « Fonds Spécial de Protection de la Faune » (104,6%) et « Production des documents sécurisés de transport » (140,1%) ; et « Fonds National d'environnement et développement durable » (104,6%). Les autres CAS ont des taux de réalisation inférieurs à 100%.

Tableau 8 : Ressources des CAS pour l'exercice 2025 (en millions de FCFA)

LIBELLE	LFR	Réalisations		Variation		Taux de réalisation
		2024	2025	Valeur	(%)	(%)
Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité	15 000,0	9 178,0	11 535,4	2 357,4	*25,7*	*76,9*
Développement du Secteur Postal	900,0	516,0	417,1	-98,9	*-19,2*	*46,3*
Fonds Spécial pour la Sécurité Electronique	1 500,0	1 160,0	1 482,9	322,9	*27,8*	*98,9*
Soutien de la Politique Culturelle	200,0	53,0	68,4	15,4	*29,1*	*34,2*
Financement des Projets de Développement Durable en Matière d'eau et Assainissement	900,0	643,0	1 266,8	623,8	*97,0*	*140,8*
Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable	1 500,0	1 573,0	1 568,3	-4,7	*-0,3*	*104,6*
Développement Forestier	3 000,0	3 329,0	2 145,7	-1 183,3	*-35,5*	*71,5*
Fonds Spécial de Protection de la Faune	500,0	389,0	560,2	171,2	*44,0*	*112,0*
Production des documents sécurisés de transport	6 000,0	3 000,0	8 405,1	5 405,1	*180,2*	*140,1*
Soutien et Développement des Activités de Tourisme et de Loisirs	1 000,0	456,0	723,0	267,0	*58,6*	*72,3*
Fonds Spécial pour le financement de la reconstruction du NOSO et de l'Extrême-Nord	36 400,0	-	25 400,0	-	-	*69,8*
Total général	**66 900,0**	**20 297,0**	**53 572,9**	**33 275,9**	***163,9***	***80,1***

Source : MINFI

DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT

La présente section présente l'état d'exécution des dépenses du budget de l'Etat[2] pour l'exercice 2025. À fin décembre 2025, les dépenses exécutées s'élèvent à 7 046,0 milliards, dont 34,8 milliards au titre des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), pour une dotation prévisionnelle de 7 735,9 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 91,1%. Par rapport aux ordonnancements enregistrés en 2024, elles affichent une hausse de 304,4 milliards (+4,5%).

I- Charges du budget général

Les charges budgétaires se composent des dépenses courantes hors intérêts de la dette, des dépenses en capital et du service de la dette publique. Il est à noter que les mouvements réglementaires de crédits, notamment les virements et transferts autorisés en cours d'exécution budgétaire, affectent les dotations inscrites dans la Loi de Finances Rectificative et modifient les plafonds d'autorisation de dépenses, conformément à l'article 38 de la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'État et des Autres Entités Publiques. Par conséquent, certaines catégories de dépenses peuvent enregistrer des taux d'exécution supérieurs à 100%, reflétant les ajustements apportés aux crédits en cours d'exercice.

Au terme de l'exercice 2025, les charges ordonnancées du budget général se sont établies à 7 011,2 milliards, pour une prévision annuelle révisée de 7 669,0 milliards, soit un taux d'exécution de 91,4%.

Tableau 9 : Charges budgétaires en 2025 (en milliards de FCFA)

Libellés	LFI 2025	LFR 2025	Réalisation		Variation		Taux d'exécution
			2024	2025	(en valeur)	(en %)	(%)
		(a)	(b)	(c)	(c/b)		(c/a)
A-Dépenses courantes	**3 535,1**	**3 576,1**	**3 789,8**	**3 992,3**	**202,5**	**5,3**	**111,6**
I - Dépenses de personnel	1 586,6	1 566,6	1 522,8	1 612,3	89,5	5,9	102,9
Traitements (Salaires)	1 509,6	1 492,6	1 375,9	1 484,9	109,0	7,9	99,5
Autres dépenses de personnel	77,0	74,0	146,9	127,4	-19,5	-13,3	172,2
II - Biens et services	1 027,7	1 077,7	1 349,4	1 685,4	336,0	24,9	156,4
dont FINEX	0,0	0,0	110,9	150,8	39,9	36,0	-
III - Transferts et subventions	920,8	931,8	917,7	694,6	-223,1	-24,3	74,5
Dont : - Bourses et subventions	637,7	648,7	660,5	486,2	-174,3	-26,4	75,0
- Pensions	283,1	283,1	257,2	268,7	11,5	4,5	94,9
B-Dépenses en capital	**1 650,2**	**1 639,2**	**1 326,4**	**1 392,7**	**66,2**	**5,0**	**85,0**
I - Dépenses d'investissement sur RI	876,8	930,8	698,2	837,2	139,0	19,9	89,9
II – Participation	10,0	10,0	78,3	61,1	-17,2	-22,0	610,6
III - Réhabilitation / Restructuration	5,0	5,0	50,2	79,5	29,3	58,4	1590,0
IV - Financement extérieur	758,4	693,4	499,7	414,9	-84,8	-17,0	59,8
C – Dette publique	**2 065,5**	**2 453,7**	**1 614,1**	**1 626,2**	**12,2**	**0,8**	**66,3**
I - Dette publique intérieure	1 124,5	1 458,7	755,6	647,5	-108,1	-14,3	44,4
Principal	874,3	1 209,6	560,5	479,6	-80,9	-14,4	39,6
Intérêts	166,2	165,1	145,9	118,9	-27,0	-18,5	72,0
Remboursement Crédits TVA	84,0	84,0	49,2	49,0	-0,3	-0,6	58,3
II - Dette publique extérieure	941,0	995,0	858,5	978,8	120,3	14,0	98,4
Principal	729,0	729,0	607,3	729,8	122,5	20,2	100,1
Intérêts	212,0	266,0	251,2	249,0	-2,2	-0,9	93,6
Dépenses budgétaires (A+B+intérêts)	**5 563,5**	**5 646,4**	**5 513,3**	**5 752,8**	**239,6**	**4,3**	**101,9**
Charges du budget général (A+B+C)	**7 250,8**	**7 669,0**	**6 730,3**	**7 011,2**	**280,9**	**4,2**	**91,4**

Source : MINFI

[2] Comprennent les charges du budget général et celles des CAS ;

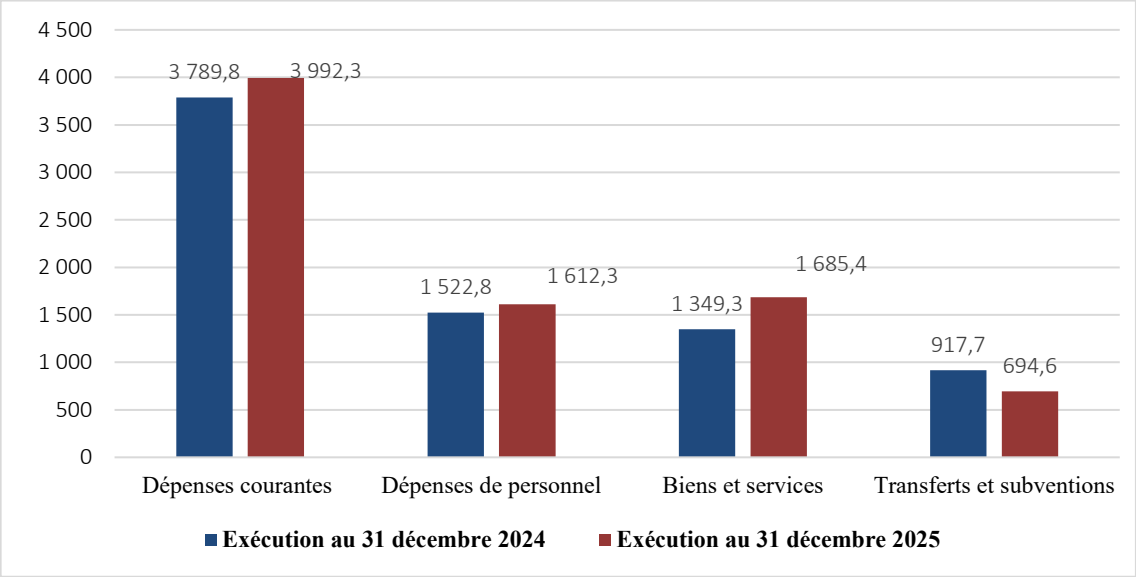
Les dépenses budgétaires sont constituées des dépenses courantes, des dépenses en capital et des intérêts sur la dette. En 2025, les **dépenses budgétaires** ont été ordonnancées à hauteur de 5 752,8 milliards, contre une prévision annuelle de 5 646,4 milliards, soit un dépassement de 106,4 milliards par rapport à l'objectif fixé.

Comparativement à l'exercice 2024, elles enregistrent une progression de 101,9 milliards.

1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Constituées des dépenses de personnel, des dépenses de biens et services ainsi que des transferts et subventions, les dépenses courantes ont atteint 3 992,3 milliards en 2025, contre une enveloppe révisée de 3 576,1 milliards, dégageant ainsi un dépassement de 416,2 milliards. En glissement annuel, elles augmentent de 202,5 milliards (+5,3%), sous l'effet principalement des dépenses de biens et services malgré la réduction des dépenses relatives aux bourses et subventions.

Graphique 5 : Exécution des dépenses courantes (en milliards de FCFA)



Source : MINFI

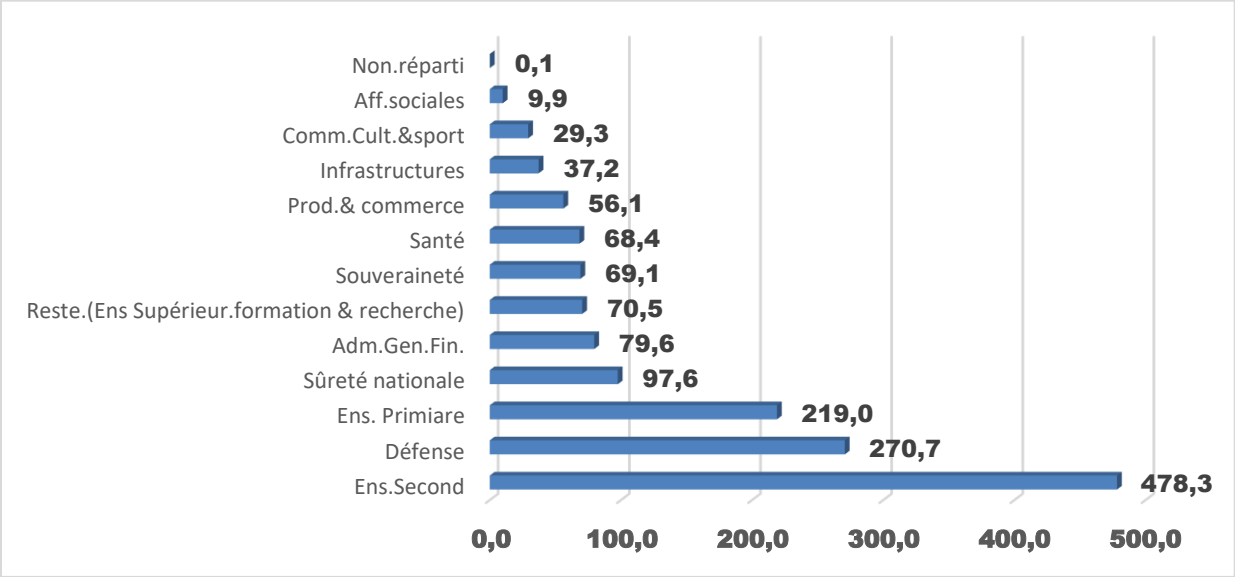
1.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont exécutées par ordonnancement du Ministre des Finances après paiement effectif. Elles comprennent les salaires et les autres dépenses de personnel. À la clôture de l'exercice 2025, les dépenses de personnel se sont établies à 1 612,3 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 102,9% par rapport aux prévisions révisées. Comparativement à l'exercice 2024, elles enregistrent une hausse de 89,5 milliards (+5,9%). Cette évolution est principalement imputable à la dynamique de la masse salariale.

La masse salariale a été exécutée à hauteur de 1 484,9 milliards, soit un taux de réalisation de 99,5% par rapport aux prévisions de la LFR 2025. En glissement annuel, elle affiche une augmentation de 109,0 milliards (+7,9%), principalement attribuable au paiement des rappels générés par le basculement vers la nouvelle application intégrée de gestion de la carrière et de la solde (AIGLES), ainsi qu'à l'incidence financière de la prise en charge des personnels des forces de défense et de sécurité.

L'analyse de la répartition sectorielle de la masse salariale en 2025 (cf. graphique ci-dessous) met en évidence la prédominance du secteur de l'enseignement secondaire, dont les dépenses salariales s'élèvent à 478,4 milliards, représentant 32,2% de la masse salariale totale. Plus globalement, le secteur de l'éducation, hors enseignement supérieur, concentre à lui seul près de 47% des dépenses salariales de l'État. À l'inverse, les secteurs de la santé, de la production et des infrastructures ne représentent respectivement que 4,6%, 3,7% et 2,0% de la masse salariale globale.

Graphique 6 : Répartition de la masse salariale par secteur institutionnel en 2025 (en milliards)



Source : MINFI

Les autres dépenses de personnel se sont élevées à 127,4 milliards, dépassant de 53,4 milliards la dotation prévue dans la LFR.

1.1.2. Dépenses de biens et services

Destinées à assurer le fonctionnement des services de l'État, les dépenses de biens et services ont atteint 1 685,4 milliards en 2025, contre une prévision révisée de 1 077,7 milliards, dégageant ainsi un dépassement de 308,9 milliards. En glissement annuel, elles progressent de 336,0 milliards (+24,9%).

1.1.3. Dépenses de transferts et subventions

Constituées des transferts courants (y compris les pensions), des subventions, notamment celles relatives au soutien des prix des carburants, et des contributions aux organisations internationales, les dépenses de transferts et subventions ont été exécutées à hauteur de 694,6 milliards en 2025, pour une prévision révisée de 931,8 milliards, soit un taux de réalisation de 74,5%. Par rapport à l'exercice 2024, elles diminuent de 223,1 milliards (-24,3%).

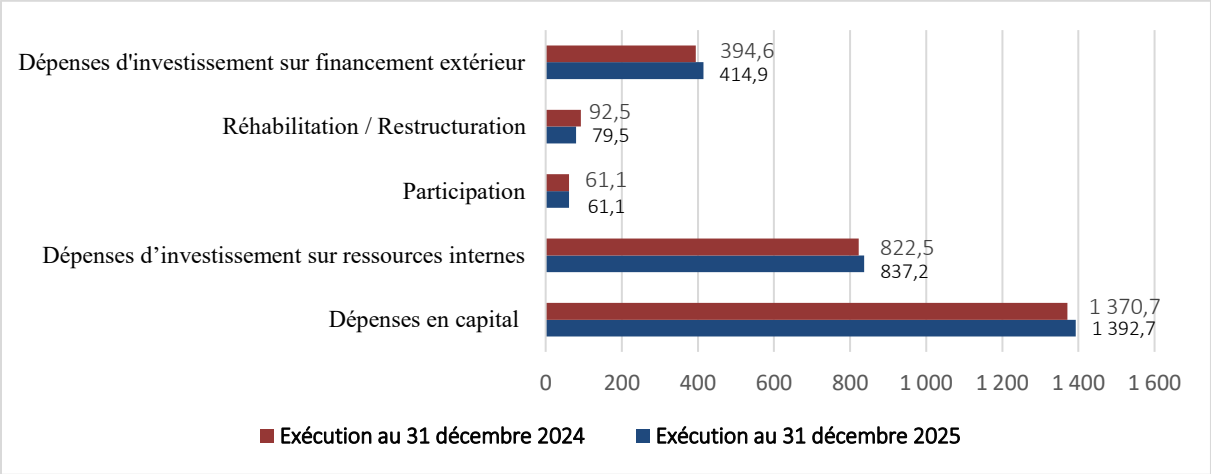
S'agissant des pensions, les ordonnancements atteignent 268,7 milliards pour une enveloppe prévisionnelle de 283,1 milliards soit un taux d'exécution de 94,9%. Comparées à leur niveau de 2024, ces dépenses augmentent de 11,5 milliards (+4,5%).

1.2- Dépenses en capital

Les dépenses en capital contribuent à la formation brute de capital fixe et regroupent les investissements financés sur ressources internes ainsi que ceux réalisés sur financements extérieurs.

Au 31 décembre 2025, leur exécution s'est établie à 1 392,7 milliards, pour une dotation révisée de 1 639,2 milliards, soit un taux d'exécution de 85,0%. En glissement annuel, ces dépenses enregistrent une progression de 66,2 milliards (+5,0%), principalement portée par les investissements financés sur ressources internes.

Graphique 7 : Exécution des dépenses en capital (en milliards de FCFA)



Source : MINFI

1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources internes

Les investissements sur ressources internes ont été exécutés à hauteur de 837,2 milliards en 2025, représentant 89,9% de la dotation révisée de 930,8 milliards contre 80,9% en glissement annuel. Comparativement à l'exercice 2024, ces dépenses progressent de 139,0 milliards (+19,9%).

1.2.2. Dépenses d'investissement sur financements extérieurs

Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs se sont établies à 414,9 milliards en 2025, sur une enveloppe révisée de 693,4 milliards, soit un taux d'exécution de 59,8%. Comparativement à la même période de 2024, elles diminuent de 84,8 milliards (-17,0%).

1.3- Service de la dette publique

Le service de la dette publique, composé du service de la dette extérieure et de la dette intérieure, s'est établi à 1 626,2 milliards en 2025 sur une prévision de 2 453,7 milliards, soit un taux d'exécution de 66,3%. Par rapport à 2024, il augmente de 12,2 milliards (+0,8%), en lien principalement avec l'accroissement de l'amortissement de la dette extérieure. Le ratio du service de la dette sur les recettes internes s'élève à 32,0%, contre 32,3% un an plus tôt.

1.3.1. Service de la dette publique intérieure

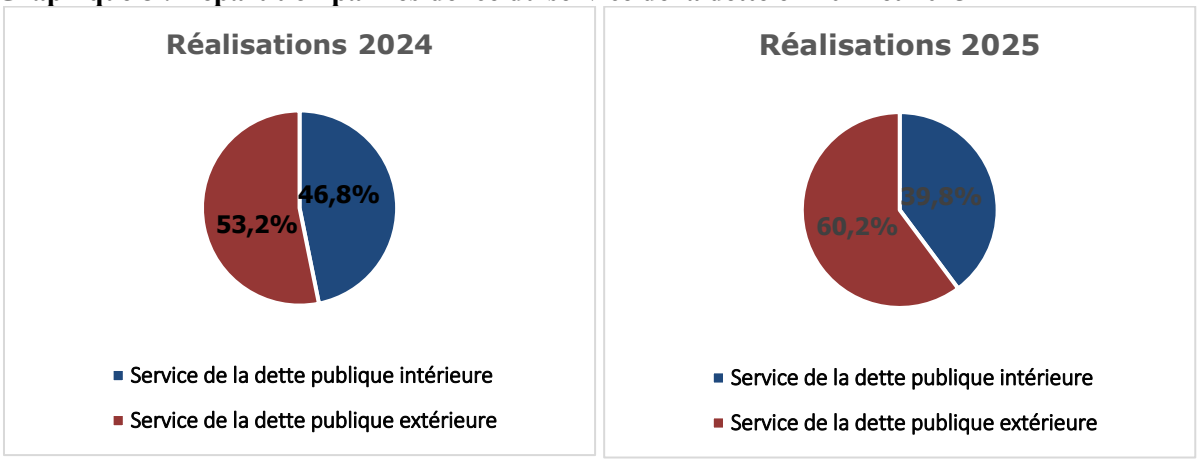
Au 31 décembre 2025, le service de la dette publique intérieure s'est établi à 479,6 milliards pour une prévision révisée de 1 458,7 milliards, soit un taux d'exécution

de 44,4%. En glissement annuel, il enregistre une baisse de 108,1 milliards, du fait de l'accumulation des échéances sur la dette structurée bancaire.

1.3.2. Service de la dette publique extérieure

Le service de la dette extérieure s'est élevé à 978,8 milliards au 31 décembre 2025, sur une enveloppe révisée de 995,0 milliards, soit un taux d'exécution de 98,4%. Comparativement à l'exercice 2024, il augmente de 120,3 milliards (+14,0%) du fait de la hausse des remboursements des intérêts et commissions dus à certains créanciers bilatéraux (Agence Française de Développement, Banque de France, et Chine), cumulé à une hausse des taux de référence de marché auxquels sont indexés les emprunts à taux variables. Aussi, le fort accroissement des décaissements à financements extérieurs au 2ème semestre, a contribué à une augmentation de ce taux d'exécution.

Graphique 8 : Répartition par résidence du service de la dette en 2024 et 2025



Source : MINFI

II- Charges des CAS

Les charges des CAS à fin décembre 2025 s'élèvent à 34,8 milliards, soit un taux d'exécution de 52,1% de la prévision annuelle de 66,9 milliards. Comparativement à l'exercice 2024, elles augmentent de 23,5 milliards (+208,2%) du fait de la prise en compte dans le système des opérations du « Fonds spécial pour la reconstruction du Nord-Ouest, Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ». Seuls quatre (04) CAS enregistrent des taux d'exécution inférieur à 50%.

Tableau 10 : Charges des CAS pour l'exercice 2025 (en millions de FCFA)

LIBELLE	LFR	Montant ordonnancé		Variation		Taux d'exécution
		2024	2025	Valeur	%	(%)
Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité	15 000	3 048	5 327,0	2 279,0	74,8	35,5
Développement du Secteur Postal	900	490	415,1	-74,9	-15,3	46,1
Fonds Spécial pour la Sécurité Electronique	1 500	588	1 207,0	619,0	105,3	80,5
Soutien de la Politique Culturelle	200	57	81,9	24,9	43,7	41,0
Financement des Projets de Développement Durable en Matière d'eau et Assainissement	900	319	468,0	149,0	46,7	52,0
Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable	1 500	1 110	1 454,6	344,6	31,0	97,0
Développement Forestier	3 000	2 593	1 628,0	-965,0	-37,2	54,3
Fonds Spécial de Protection de la Faune	500	176	284,5	108,5	61,6	56,9
Production des documents sécurisés de transport	6 000	2 520	5 846,2	3 326,2	132,0	97,4
Soutien et Développement des Activités de Tourisme et de Loisirs	1 000	404	691,0	287,0	71,0	69,1
Fonds Spécial pour le financement de la reconstruction du NOSO et de l'Extrême-Nord	36 400	-	17 446,8	-	-	47,9
Total général	**66 900**	**11 305**	**34 850,1**	**23 545,1**	**208,2**	**52,1**

Source : MINFI

TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

L'exécution du budget de l'État à fin décembre 2025 révèle une détérioration de tous les soldes budgétaires en comparaison avec l'exercice budgétaire 2024.

I. Soldes budgétaires

Le tableau suivant présente la synthèse des ressources et dépenses budgétaires et ressort les différents soldes caractéristiques de l'exécution du budget.

Tableau 11 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards de FCFA)

RECETTES	MONTANT		DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL				
RECETTES INTERNES	***5 038,6***		***DEPENSES COURANTES***	**4 360,2**
Recettes fiscales brutes	4 016,4		Intérêts et commissions	367,9
Dont remboursement des crédits TVA	49,0			
Recettes fiscales nettes	***3 967,4***		Dépenses de personnel	1 612,3
Recettes pétrolières	567,2		Biens et services	1 685,4
Recettes non fiscales	344,6		Transferts courants	694,6
Total Recettes internes nettes	***4 879,3***			
DONS	***159,3***		***DEPENSES EN CAPITAL***	**1 392,7**
Dons programmes	60,5		Financements extérieur	414,9
Dons projets	98,8		Ressources propres	837,2
RECETTES EXCEPTIONNELLES	**0,0**		Participation/Restructuration	140,6
Recettes de privatisations			***AUTRES DEPENSES***	**0,0**
			Prêts nets	0,0
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	**5 038,6**		***DEPENSES BUDGET GENERAL***	**5 752,8**
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Comptes d'affectation spéciale	**53,6**		**Comptes d'affectation spéciale**	**34,8**
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	**5 092,2**		**TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT**	**5 787,6**
III - SOLDES				
	Montant		% du PIB	
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	**-695,4**		**-2,0**	
SOLDE GLOBAL	**-695,4**		**-2,0**	
SOLDE PRIMAIRE	**-327,6**		**-1,0**	
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	**-894,8**		**-2,6**	

Source : MINFI

1.1. Solde budgétaire global

Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses totales. En 2025, il ressort déficitaire à 695,4 milliards, soit 2,0% du PIB, contre 478,7 milliards (1,5% du PIB) en 2024 et 181,4 milliards (0,6% du PIB) en 2023. Par rapport à fin décembre 2024, ce déficit s'est creusé de 216,7 milliards.

1.2. Solde primaire

Le solde primaire, défini comme la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses hors charges d'intérêts de la dette est déficitaire en 2025. Son déficit est de 327,6 milliards, contre 81,3 milliards en 2024.

1.3. Solde primaire non pétrolier

Le solde primaire non pétrolier, défini comme la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières, il est également déficitaire en 2025. Son déficit est de 894,8 milliards 2,6% du PIB, en-dessous de 1,5% du PIB prévu dans la LFR 2025. Il s'aggrave de 124,8 milliards par rapport au 770,0 milliards enregistré à fin décembre 2024.

Tableau 12 : Soldes budgétaires en 2024 et 2025 (en milliards de FCFA)

Nature du solde	Montant LFR 2025	Réalisation 2024	Réalisation 2025	Variation 2025/2024
Solde primaire	127,1	-81,3	-327,6	-246,3
Solde primaire non pétrolier	-514,4	-770,0	-894,8	-124,8
Solde global	-303,9	-478,7	-695,4	-216,7

Source : MINFI

II. Financement

2.1. Emplois

Outre le besoin de financement de 695,4 milliards représentant le déficit budgétaire, le Gouvernement a fait face en 2025 à d'autres charges de financement et de trésorerie composées de l'amortissement de la dette structurée (1 197,2 milliards), du remboursement de crédit de TVA (49,0 milliards), de l'accumulation des restes à payer trésor y compris dette non structurée CAA (-3,8 milliards) et des sorties nettes au profit des correspondants du Trésor (16,0 milliards) ; l'écart de financement est de 5,3 milliards.

2.2. Ressources

Pour couvrir ce besoin de financement se chiffrant à 1 959,1 milliards, l'État a eu recours en 2025 à des financements constitués de 466,9 milliards de prêts projets, 427,9 milliards d'émissions de titres publics, 378,3 milliards d'appuis budgétaires, 359,0 milliards de financement bancaire et 327,0 milliards d'autres emprunts.

Tableau 13 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards de FCFA)

Besoins de financements et de trésorerie	MONTANT		Ressources de financements et de trésorerie	MONTANT
Déficit budgétaire global	695,4		Prêts projets	466,9
Amortissement de la dette	1 197,2		Emission des Titres publics	427,9
Dette extérieure	*729,8*		Appuis Budgétaires	378,3
Dette intérieure (hors correspondants)	*467,4*		Financement bancaire	359,0
Remboursement des crédits TVA	49,0		*Dont compte séquestre TVA*	*49,0*
Dépenses des correspondants	16,0		Autres emprunts	327,0
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	-3,8			
Ecart de Financement	5,3			
TOTAL	**1 959,1**		**TOTAL**	**1 959,1**

Source : MINFI

III. Indicateurs caractéristiques des finances publiques

Les indicateurs présentés dans cette partie permettent de comparer les résultats de l'exécution budgétaire aux objectifs du PEF du FMI et de convergence et surveillance multilatérale de la CEMAC.

3.1. Bilan du suivi du programme économique et financier (PEF 2021-2025)

Le 29 juillet 2021, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé un Programme Economique et Financier (PEF) 2021-2024 appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) en faveur du Cameroun, d'un montant de 483 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) en vue d'accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Ce programme, dit de « deuxième génération », devrait permettre d'atteindre une croissance forte, soutenue et inclusive, appuyée par des financements adéquats et une politique

budgétaire compatible avec la lutte contre l'expansion de la pandémie, et la réduction de la pauvreté.

Le cadre de référence des orientations stratégiques y afférent, couvre aussi bien les quatre piliers de la Stratégie Nationale de Développement pour 2020-2030 (SND-30), que les quatre axes du plan de soutien et de relance économique post COVID-19. Au plan régional, il reste cohérent avec le cadre stratégique du programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC) adopté pour les accords de seconde génération des pays de la CEMAC avec leurs partenaires techniques et financiers internationaux, annoncés dans le communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la CEMAC tenu à Yaoundé le 21 novembre 2019.

A cet égard, les autorités camerounaises se sont engagées à (i) poursuivre la riposte sanitaire face à la COVID-19 ; (ii) réduire les obstacles au développement du secteur privé ; (iii) accélérer les réformes de gestion des finances publiques, notamment à travers la mise en œuvre effective des directives de la CEMAC ; (iv) continuer à élargir la base des recettes non pétrolières ; (v) améliorer l'efficience des dépenses d'investissement public ; (vi) renforcer la gestion de la performance des entreprises publiques ; (vii) mettre en œuvre un plan de réhabilitation financière et physique de la SONARA ; (viii) renforcer la soutenabilité de la dette publique. Afin d'approfondir les réformes structurelles envisagées et d'adresser d'autres problématiques émergentes à l'instar de la réduction des risques liés aux changements climatiques, le programme a été prorogé de douze (12) mois. Ce qui a favorisé l'accès à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI à hauteur de 138 millions de DTS.

Les mesures de réformes identifiées dans ce cadre sont conformes aux engagements internationaux du Cameroun (signataire de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de l'Accord de Paris sur le changement climatique) et s'articulent autour de quatre pilier à savoir (i) le renforcement du cadre institutionnel pour la gouvernance et la coordination des politiques liées aux changements climatiques ; (ii) l'intégration de l'agenda climatique dans le processus de gestion des finances publiques, en accordant une attention particulière aux investissements publics ; (iii) le renforcement des efforts du Gouvernement en matière d'adaptation avec une attention particulière au cadre national de la gestion des risques de catastrophes naturelles ; et également (iv) le renforcement des efforts d'atténuation visant à réduire la dépendance aux ressources énergétiques émettrices de CO2 et en accordant une attention particulière à la gestion durable des écosystèmes forestiers qui séquestrent les CO2.

Malgré les multiples chocs extérieurs (tensions géopolitiques en Europe et au Moyen-Orient, resserrement des conditions financières internationales, etc.) et intérieurs (crises sécuritaires et humanitaires, etc.) qui ont eu des impacts négatifs sur l'économie camerounaise, la mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante. En effet, toutes les huit (08) revues conduites ont été jugées concluantes par le Conseil d'Administration du Fonds, et ont conduit à des décaissements d'un montant total de 714,2 millions de DTS, soit près de 575 milliards de FCFA sous forme d'appuis budgétaires. Il convient tout de même de relever qu'au sortir de ce programme, l'économie camerounaise en général et les finances publiques en particulier présentent encore quelques signes de fragilités et d'insuffisances. L'approfondissement des

réformes engagées et la préservation des acquis du programme sont des pistes à envisager afin de tirer profit des effets et impacts de l'ensemble des réformes mises en œuvre aussi bien avec l'appui du FMI que celui des autres partenaires techniques et financiers.

Tableau 14 : Critères de Réalisations Quantitatifs (CR) et Objectifs Indicatifs (OI) (en milliards)

	Fin juin 2024				Fin Sept.2024				Fin déc.2024				Fin mars 10 /			
	CRQ	CRQ (ajusté)	Prélim.	Résultat	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats	CRQ	CRQ (ajusté)	Prélim.	Résultats	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats
A. Critères de performance quantitatifs périodiques 1/																
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement) 2 /	-214	-225	-72	Atteint	-382	-393	-70	Atteint	-610,5	-634	-779	Non Atteint	177	161	404	Atteint
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI) 3 /	9	9	-287	Atteint	-3	-3	-179	Atteint	-333	-209	-105	Non Atteint	-248	-112	-117	Atteint
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement FMI) 3 /	-4	-4	-132	Atteint	-34	-34	-129	Atteint	-64	60	-47	Atteint	-64	71	-174	Atteint
Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	370		193	Atteint	554		208	Atteint	739		363	Atteint	200		31	Atteint
B. Critères de performance quantitatifs continus (à compter de l'approbation du programme)																
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs 4/	0			Atteint	0			Atteint	0			Atteint	0		0	Atteint
VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs 5/	512,9		274,6	Atteint	512, 9		475,9	Atteint	512 ,9	579,7	571,4	Atteint	513		-145	Atteint
Plafond des avances de trésorerie sans réservation de crédit 6 /					15		5	Atteint	15		18	Non Atteint	15		-2	Atteint
C. Cibles indicatives																
Plancher sur les recettes non pétrolières	1,915		1,998	Atteint	2,90 0		2,987	Atteint	4,246		4,252	Atteint	1,111		1,036	Non Atteint
Plafond de l'accumulation nette darriérés de -paiements intérieurs 7/	-210		-122	Non Atteint	-265		-246	Non Atteint	-537		96	Non Atteint	-112		-309	Atteint
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	539		652	Atteint	959		960	Atteint	1,368		1,445	Atteint	280		281	Atteint
Plafond des interventions directes de la SNH	80		112	Non Atteint	110		177	Non Atteint	145		239	Non Atteint	40		36	Atteint
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les	4		2,1	Atteint	4		1,5	Atteint	4				4		0	Atteint

	Fin juin 2024				Fin Sept.2024				Fin déc.2024				Fin mars 10 /			
	CRQ	CRQ (ajusté)	Prélim.	Résultat	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats	CRQ	CRQ (ajusté)	Prélim.	Résultats	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats
dépenses autorisées (ordre de paiement) 8 /																
Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédits 9/	15		13	Atteint												
Pour Mémoire :																
1. Appui budgétaire extérieur cumulé hors FMI	44		44		44		44		164		44		120		0	
2. Recapitalisation des banques			11		11		11		23		23				16	
3. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	1		1		1		1		1		1		1		1	
Note : Les expressions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.																

Source : Autorités camerounaises et projections des services du FMI

3.2. Critères de convergence et indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC

L'analyse de la convergence en 2025 permet d'apprécier, d'une part, le niveau de respect par le Cameroun des critères de convergence communautaire et, d'autre part, son positionnement au regard des indicateurs de surveillance multilatérale.

3.2.1. Critères de convergence

En 2025, le Cameroun a respecté un (01) critère sur les quatre (04). Il s'agit du taux d'endettement de l'Etat (encours de la dette sur le PIB) qui doit être inférieur ou égal à 70%.

Tableau 15 : État de réalisation des critères de convergence

	Norme	2023	2024	Réalisation 2025	Statut 2025
Solde budgétaire de référence (en % du PIB)	> -1,5%	-1,7	-2,1	-0,4	Respecté
Taux d'inflation moyen annuel (en %)	< 3%	7,4	4,5	3,4	Non Respecté
Stock de la dette publique / PIB nominal (en %)	≤ 70%	44,2	xx	xx	Non Respecté
Accumulation d'arriérés (en milliards)	0	196	xx	xx	Non Respecté

Source : MINFI, CAA, INS

3.2.2. Indicateurs de surveillance multilatérale

Institués au sein de la CEMAC depuis 2017, les indicateurs de surveillance multilatérale constituent des outils de suivi destinés à détecter et à prévenir les risques susceptibles d'affecter les équilibres macroéconomiques des États membres. Ils jouent ainsi un rôle de signal d'alerte précoce en mettant en évidence les vulnérabilités pouvant compromettre la stabilité économique et financière de la sous-région.

Le **taux de pression fiscale** mesure la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale et traduit la capacité de l'État à mobiliser les ressources nécessaires au financement de ses charges. Hors recettes pétrolières, cet indicateur est passé de 13,3% en 2024 à 13,1% en 2025. Ce niveau demeure inférieur au seuil communautaire de 17%, traduisant ainsi le non-respect de ce critère de convergence par le Cameroun.

Le **ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales** évalue la capacité de l'État à financer ses dépenses de personnel à partir des ressources fiscales mobilisées. Établi à 38,4% en 2024, cet indicateur s'est légèrement dégradé pour atteindre 38,7% en 2025. Ce niveau excède le plafond communautaire fixé à 35%, ce qui traduit également un non-respect de ce critère par le Cameroun.

Tableau 16 : Indicateurs de surveillance multilatérale

Indicateurs	Normes	2022	2023	2024	2025
1. Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% PIB hors pétrole)	/	-4,1	-2,6	-2,4	-2,8
2. Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier)	≥ 17 %	12,9	13,6	13,3	13,1
3. Service de la dette/recettes fiscales	/	35,7	57,3	30,2	45,7
4. Masse salariale/recettes fiscales	≤ 35 %	37,4	37,2	38,4	38,7
5. Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales	/	101,6	100,3	95,6	xx
6. Part des investissements productifs dans les dépenses totales	/	27,1	21,9	21,0	xx

Source : MINFI

3.3. Gestion de la trésorerie

L'exécution du budget de l'État au titre de l'exercice 2025 s'est déroulée dans un contexte marqué par de fortes tensions de trésorerie. Les contraintes économiques et financières ayant affecté l'économie nationale au cours de l'année ont limité les marges de manœuvres budgétaires, occasionnant ainsi des retards pour honorer certains engagements de l'État.

Cette situation s'est notamment traduite par l'accumulation des restes à payer, dont l'encours est estimé à 1 026,0 milliards au 31 décembre 2025, ainsi que par un stock de Bons du Trésor Assimilables (BTA) de 534,2 milliards à la même date. Les arriérés hérités des exercices antérieurs ont continué à exercer une pression significative sur les ressources disponibles de l'exercice courant, réduisant ainsi la capacité de financement des nouvelles dépenses.

Sur l'ensemble de l'année 2025, les ressources mobilisées en base caisse se sont élevées à 7 286,7 milliards. Elles sont constituées de 4 521,2 milliards de recettes propres et de 2 765,6 milliards de ressources de financement, y compris les prélèvements effectués sur les comptes de réserve.

Les décaissements effectués ont atteint 7 295,6 milliards au cours de l'exercice. Ils se répartissent entre les dépenses budgétaires, exécutées à hauteur de 3 298,1 milliards, et les charges de trésorerie, qui se sont établies à 3 997,5 milliards.

Par rapport aux prévisions de la Loi des Finances 2025, le taux de réalisation des ressources propres est de 83,2%.

Tableau 17 : Situation résumée d'exécution de la trésorerie à fin décembre 2025 (en milliards)

Libellés	2024	2025	Variation	
			Valeur	(en %)
Total encaissement et financement	**6 681,1**	**7 286,7**	**605,7**	**9,1**
Encaissements	4 457,2	4 521,2	64,0	1,4
Ressources de trésorerie	2 223,9	2 765,6	541,7	24,4
Total Décaissements	**6 673,7**	**7 295,6**	**622,0**	**9,3**
Dépenses budgétaires	2 882,0	3 298,1	416,1	14,4
Charges de trésorerie	3 791,7	3 997,5	205,8	5,4
Disponibilités en début de période	**1,8**	**9,2**	**7,4**	**409,5**
Solde de trésorerie	**9,2**	**0,3**	**-8,9**	**-96,7**

Source : MINFI

QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET

Cette partie met en exergue plusieurs enjeux majeurs ayant marqué l'exécution budgétaire en 2025. Elle examine notamment les avancées et les défis liés à la décentralisation, la performance du système de passation et d'exécution des marchés publics, l'évolution de la dette flottante, l'utilisation des procédures dérogatoires, ainsi que les mécanismes d'exécution des dépenses sur financements extérieurs.

I- Mise en œuvre de la décentralisation

Conformément à la loi du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées, l'État concourt au développement local de deux manières essentielles : (i) directement à travers la dotation générale de la décentralisation ; (ii) indirectement par le biais de la fiscalité à travers les mécanismes de péréquation et du transfert de fiscalité.

Dans le cadre de ce rapport, nous nous limiterons à la première modalité, qui représente les concours financiers directs de l'État central au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). En effet, les crédits budgétaires transférés aux CTD sont des lignes de dépenses inscrites dans le budget général des chapitres ministériels et faisant l'objet de délégation automatique auprès des chefs des exécutifs locaux.

1.1. Exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation

La Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) inscrite au titre de l'exercice budgétaire 2025 s'élève à 280,1 milliards. Elle est en recul de 16,5 milliards par rapport à son niveau de 2024. Cette enveloppe se répartit en 111,1 milliards pour les dépenses de fonctionnement et 169,0 milliards pour les dépenses d'investissement.

À la clôture de l'exercice, les dépenses ordonnancées au titre de la DGD sont évaluées à 169,8 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 60,6%. Comparativement à l'exercice 2024, le montant ordonnancé baisse de 36,2%, traduisant un ralentissement significatif dans la mise en œuvre des ressources transférées de fonctionnement aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

Tableau 18 : Répartition des crédits transférés au profit des CTD (en milliards de FCFA)

Natures économiques	Exécution 2024	Dotation 2025	Exécution 2025	Taux l'exécution 2025	Variation 2025/2024
Investissement	114,3	169,0	147,9	87,5%	29,4%
Fonctionnement	151,7	111,1	21,9	19,7%	-85,6%
TOTAL	266,0	280,1	169,8	60,6%	-36,2%

Sources : MINDDEVEL, DGTCFM, DGEPIP

1.2. Exécution des dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses de fonctionnement représentent environ 40% de la DGD, et s'élèvent à 111,1 milliards en prévision. Elles ont été exécutées à hauteur de 21,9 milliards, soit un taux d'exécution de 19,7%. Comparativement à 2024, le montant exécuté baisse de 85,6%.

1.3. Exécution des dépenses d'investissement

En 2025, les dépenses d'investissement transférées aux Communes ont été ordonnancées à hauteur de 147,9 milliards, contre 114,3 milliards en 2024, soit une progression de 29,4%. Par rapport aux 169,0 milliards prévues dans la LFR, leur taux d'exécution est de 87,5%. Ces dépenses ont été consacrées aux projets communaux préalablement identifiés, maturés et validés de concert entre les Communes bénéficiaires et le Gouvernement, en vue de répondre aux besoins prioritaires des populations et d'améliorer l'offre de services publics locaux.

Tableau 19 : Répartition de la DGD en investissement

Chapitre budgétaire / Budgetary Head	DOTATION LF RECTIFICATIVE		ORD.	% ORD	% RPHYS
	AE	CP			
14 MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	400 000	400 000	374 168	93,54	86,96
15 MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	19 550 000	19 550 000	18 639 025	94,56	92,60
16 MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	1 200 000	1 200 000	1 083 859	90,32	81,63
21 MINISTERE DU COMMERCE	680 000	680 000	655 708	96,43	89,43
23 MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 500 000	1 500 000	1 267 584	84,51	80,09
25 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	6 350 000	6 350 000	4 590 578	72,29	69,20
26 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	1 800 000	1 800 000	1 459 631	80,20	72,47
27 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	60 000 000	60 000 000	50 886 943	84,81	79,75
28 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	740 000	740 000	660 089	89,20	89,10
30 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	9 047 000	9 047 000	8 218 335	90,77	85,63
31 MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	3 600 000	3 600 000	3 173 602	88,16	85,60
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	12 100 000	12 100 000	11 319 429	93,55	91,06
33 MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	350 000	350 000	320 884	91,68	92,59
35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	700 000	700 000	621 846	88,84	88,21
36 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	15 912 900	15 912 900	21 264 198	85,43	76,31
38 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	7 500 000	7 500 000	7 198 690	95,98	91,54
39 MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	800 000	800 000	745 850	93,23	85,08
40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	13 850 000	13 850 000	11 805 984	85,24	83,16
42 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	700 000	700 000	598 461	90,12	85,59
43 MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	900 000	900 000	855 440	95,05	92,80
46 MINISTERE DES TRANSPORTS	80 000	80 000	56 000	70,00	80,00
65 DEPENSES COMMUNES	-	-	50 000	100,00	100,00
94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	-	-	2 044 153	87,83	79,43
TOTAL TRANSFERTS DU BIP 2025 AUX CTD (REGIONS ET COMMUNES)	**157 759 900**	**157 759 900**	**147 890 456**	**87,37**	**82,64**

Sources : MINDDEVEL, DGEPIP

II- Exécution des Dépenses Sensibles au Genre

Dans l'ensemble, l'exécution des dépenses sensibles au genre programmées au titre de l'exercice 2025 s'est établie à 91,5 milliards, sur une prévision de 92,5 milliards, soit un taux d'exécution de 99%.

Le montant des dépenses sensibles au genre exécutées a connu une progression de 13,31 milliards, par rapport au montant de 78,2 milliards en 2024.

Tableau 20 : Exécution de la BSG

Natures économiques	LFR 2025	Exécution 2024		Taux d'exécution 2025 (%)	Variation 2025/2024	
		2024	2025		abs	%
TOTAL	92,5	78,2	91,5	99,9%	13,3	17,0

Source : MINFI

Le suivi de l'exécution des dépenses sensibles au genre demeure confronté à plusieurs contraintes, notamment :

- **Les limites du système informatique PROBMIS** : le dispositif ne permet pas encore d'obtenir une restitution suffisamment fiable du module relatif aux « dépenses sensibles au genre » dans le maillon suivi-évaluation. Les données produites présentent encore certaines insuffisances, nécessitant un traitement manuel des informations relatives à l'exécution de ces dépenses ;
- **La réaffectation de certains crédits en cours d'exercice** : certaines administrations ont procédé au virement des crédits initialement destinés aux activités sensibles au genre vers d'autres catégories d'activités au cours de l'exercice budgétaire. À cet égard, le verrouillage des crédits sensibles au genre, conformément aux orientations de la CIREX 2026, devrait contribuer à préserver leur destination initiale et, par conséquent, à améliorer davantage le niveau d'exécution et la traçabilité de ces dépenses.

III- Passation et exécution des marchés publics

La situation des marchés publics au 31 décembre 2025 est analysée à travers les différentes étapes du processus, notamment la programmation, la passation et l'exécution. Elle est également marquée par la survenue de faits majeurs et la mise en œuvre de mesures visant à renforcer l'efficacité, la performance et la transparence de la commande publique.

3.1. Programmation des marchés publics

La passation et l'exécution des marchés publics de l'exercice 2025 ont fait l'objet d'une programmation par les Maîtres d'Ouvrage et les Maîtres d'Ouvrage Délégués (MO/MOD), en relation avec le Ministère des Marchés Publics (MINMAP).

Au 31 décembre 2025, 11 198 marchés publics, correspondant à 9 245 Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), d'un montant prévisionnel global de 2 779,6 milliards ont été identifiés et programmés et répartis comme suit :

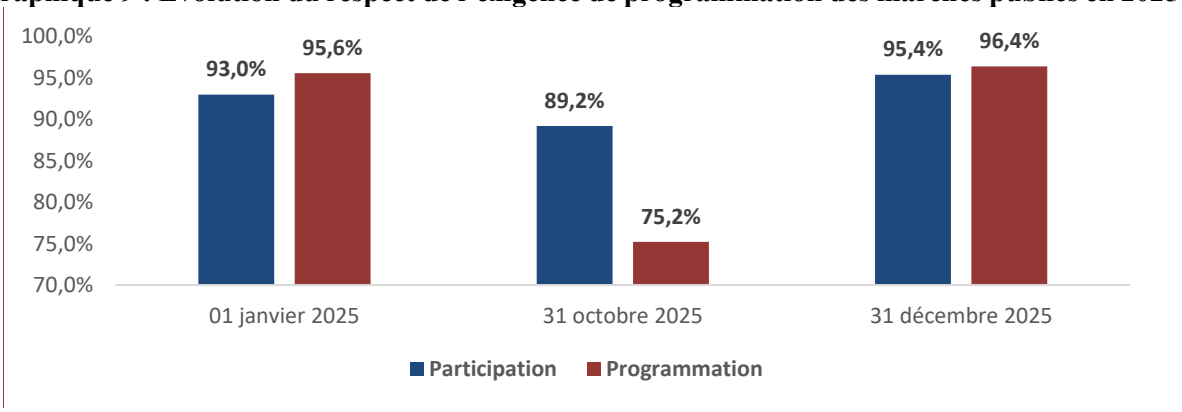
- 1 339 marchés pour les Départements Ministériels, correspondant à 1 180 DAO, d'un montant total de 480,5 milliards ;

- 901 marchés pour les Projets/Programmes, correspondant à 799 DAO, d'un montant total de 990,2 milliards ;
- 1 154 marchés pour les Établissements Publics, correspondant à 944 DAO, d'un montant total de 116,0 milliards ;
- 687 marchés pour les Services Déconcentrés de l'État (SDE), correspondant à 626 DAO, d'un montant total de 76,0 milliards ;
- 6 045 marchés pour les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), correspondant à 4 768 DAO, d'un montant total de 628,9 milliards ;
- et, 1 072 marchés pour les Entreprises Publiques, correspondant à 928 DAO, d'un montant total de 488,0 milliards.

Au terme de l'exercice 2025, 872 MO/MOD ont satisfait à cette exigence réglementaire de programmation des marchés publics, sur un effectif de 914 recensés, soit un taux de participation de 95,4%. Des 11 618 marchés budgétisés, le taux de programmation des marchés publics est de 96,4%.

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions enregistrées au cours de l'exercice 2025 dans le respect de cette exigence de programmation des marchés publics.

Graphique 9 : Evolution du respect de l'exigence de programmation des marchés publics en 2025



Cette programmation des marchés publics de l'exercice 2025 a été rendue publique à travers la diffusion des Journaux de Programmation des Marchés (JPM) qui en résultent et leur publication « en ligne » notamment sur la plateforme COLEPS (*www.marchespublics.cm*), ainsi que sur le site web du MINMAP (*www.minmap.cm*), en droite ligne des exigences du Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

Précisons qu'en Janvier 2025, la programmation initiale des marchés publics était de 9 064 marchés, correspondant à 7 559 DAO, d'un montant global prévisionnel de 2 230,4 milliards, dont l'actualisation ayant servi de base à cette évaluation bilan est de 10 318 marchés, correspondant à 8 477 DAO, pour un montant prévisionnel global de 2 647,0 milliards.

3.2. Passation des marchés publics

Au terme de l'exercice 2025, l'on relève comparativement à l'exercice 2024, une baisse de 3 points des performances des Maîtres d'Ouvrage/Maîtres d'Ouvrage Délégués (MO/MOD) dans la passation des marchés publics, y compris par voie de Gré à Gré, comme suit :

- 7 219 Appels d'Offres ont été lancés sur 8 476 prévus, soit un taux de lancement de 85,2%, en deçà du taux de 89,7% enregistré en 2024 ;
- 8 768 marchés ont été attribués sur les 10 311 attendus, soit un taux d'attribution de 85,0%, en baisse de 3,7 points par rapport à fin 2024 ;
- 8 564 marchés ont été contractualisés sur les 10 310 attendus, soit un taux de signature de 83,1%, en dessous du taux de 86,1% observé en fin 2024 ;

Cette légère baisse de performance pourrait se justifier par l'insuffisante appropriation de la plateforme COLEPS par les acteurs concernés pour la passation exclusive des marchés publics par voie électronique à compter de l'exercice 2025, conformément à l'Arrêté n°0333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024 fixant le calendrier de migration y relatif.

Les défis d'implémentation des nouvelles modalités des cautionnements dans les marchés publics du fait de l'opérationnalisation de la Caisse de Dépôts et Consignations (CDEC) ont également impacté la performance escomptée dans le secteur des marchés publics.

En effet, il a été enregistré une contre-performance de l'ordre de 8 points en moyenne observée dans la contractualisation des marchés des Public Independent Conciliators (-21,4 points), des Projets/Programmes (-4,1 points), des Services Déconcentrés Régionaux (-3,7 points) et des Communes (-2,5 points).

En revanche, une embellie est observée dans la contractualisation des marchés des Communautés Urbaines (+27,0 points), des Services Déconcentrés Départementaux (+7,8 points), des Conseils Régionaux (+7,7 points), des Départements Ministériels (+6,3 points) et des Établissements Publics (+1,8 points).

Tableau 21 : Performances globales au 31 décembre 2025 de la passation des marchés publics 2025 par catégorie de MO/MOD

CATEGORIE DE MO/MOD	Lancement AO				Attribution marchés			Signature marchés		
	Nombre d' AO prévus (1)	Nombre d' AO effectivement lancés (2)	Nombre de projets correspondants	Taux (%) de lancement d' AO [(2) / (1)]	Nombre de marchés prévus (3)	Nombre de marchés effectivement attribués (4)	Taux (%) d' attribution de marchés [(4) / (3)]	Nombre de contrats prévus (5)	Nombre de contrats effectivement signés (6)	Taux (%) de signature de marchés [(6) / (5)]
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	1 128	1 045	1 194	92,6	1 279	1 184	92,6	1 279	1 158	90,5
PROJETS/ PROGRAMMES	771	482	550	62,5	865	464	53,6	865	438	50,6
ETABLISSEMENTS PUBLICS	852	702	836	82,4	1 000	832	83,2	1 000	826	82,6
ENTREPRISES PUBLIQUES	916	426	553	46,5	1 060	528	49,8	1 059	518	48,9
REGIONS	4 809	4 564	5 846	94,9	6 107	5 760	94,3	6 107	5 624	92,1
SDE	410	398	443	97,1	456	441	96,7	456	433	95,0
SDR	141	137	156	97,2	161	156	96,9	161	155	96,3
SDD	269	261	287	97,0	295	285	96,6	295	278	94,2
CTD	4 399	4 166	5 403	94,7	5 651	5 319	94,1	5 651	5 191	91,9
Conseils Régionaux	391	359	615	91,8	648	608	93,8	648	602	92,9
Public Independent Conciliators	14	11	11	78,6	14	11	78,6	14	11	78,6
Communautés Urbaines	345	252	277	73,0	370	267	72,2	370	250	67,6
Communes	3 649	3 544	4 500	97,1	4 619	4 433	96,0	4 619	4 328	93,7

Sources *: MINMAP SDE : Services Déconcentrés de l'État CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées*

S'agissant des procédures exceptionnelles de gré à gré, prévues par le Code des Marchés Publics et autorisées par l'Autorité chargée des Marchés Publics, 2 064 marchés sur un total de 10 126 ont été conclus selon cette procédure, soit un taux de 20,4 %. Ce niveau, qui constitue un record à ce jour, représente le double du seuil de référence de 10 %.

Cette forte progression s'explique notamment par le contexte particulier des élections présidentielles du 12 octobre 2025, qui a favorisé le recours à cette procédure par plusieurs acteurs de la commande publique. Le nombre d'autorisations de gré à gré est ainsi passé de 1 709 en 2024 à 3 010 en 2025.

S'agissant des entreprises publiques, pour lesquelles les autorisations de gré à gré relèvent des Conseils d'administration, 107 marchés sur les 1 072 marchés passés ont été conclus suivant cette procédure, soit un taux de 10,0 %, correspondant au seuil de référence.

3.3. Exécution des marchés publics

L'exécution des marchés publics a connu une régression notoire de 10,3 points dans les réceptions des prestations par rapport à l'exercice 2024, ainsi qu'il suit :

- 8 353 prestations ont effectivement démarré sur un total de 10 304 attendus ; soit un taux de démarrage des prestations de 81,1%, en diminution de 4,6 points au regard de la valeur obtenue en fin 2024 ;

- et, 6 033 prestations ont été effectivement réceptionnées sur les 9 633 attendus ; soit un taux de réception des prestations de 62,6%, en baisse des 72,9% enregistrés en fin 2024.

Cette baisse considérable des réceptions des prestations résulte de la contre-performance de 7,4 points en moyenne des Services Déconcentrés Régionaux (-11,9 points), des Départements Ministériels (-8,5 points), des Communes (-6,4 points) et des Établissements Publics (-2,9 points).

Tableau 22 : Performances globales au 31 décembre 2025 de l'exécution des marchés publics 2025 par catégorie de MO/MOD

CATEGORIE DE MO/MOD	Démarrage prestations			Réception prestations		
	Nombre de marchés prévus (1)	Nombre de marchés effectivement démarrés (2)	Taux (%) de démarrage des prestations [(2) / (1)]	Nombre de prestations prévues (3)	Nombre de prestations effectivement réceptionnées (4)	Taux (%) de réception des prestations [(4) / (3)]
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	1 273	1 123	88,2	1 108	604	54,5
PROJETS/ PROGRAMMES	865	397	45,9	628	191	30,4
ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 000	815	81,5	941	553	58,8
ENTREPRISES PUBLIQUES	1 059	506	47,8	945	184	19,5
REGIONS	6 107	5 512	90,3	6 011	4 501	74,9
SDE	456	423	92,8	418	311	74,4
SDR	161	152	94,4	150	122	81,3
SDD	295	271	91,9	268	189	70,5
CTD	5 651	5 089	90,1	5 593	4 190	74,9
Conseils Régionaux	648	592	91,4	638	430	67,4
Public Independent Conciliators	14	11	78,6	14	3	21,4
Communautés Urbaines	370	202	54,6	353	116	32,9
Communes	4 619	4 284	92,7	4 588	3 641	79,4

Sources *: MINMAP SDE : Services Déconcentrés de l'État CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées*

Pour ce qui est des procédures dérogatoires de Régie, relevant du Code des Marchés Publics et accordées par l'Autorité chargée des Marchés Publics, 48 projets ont effectivement été exécutés suivant cette procédure sur les 201 demandes d'autorisations accordées et notifiées aux requérants.

Concernant les Entreprises Publiques, aucun projet n'a été exécuté en régie au cours de l'exercice 2025.

3.4. Faits majeurs relevés dans la passation et l'exécution des marchés publics

Au terme de l'exercice 2025, comme principaux faits majeurs l'on relève :

- le taux des procédures exceptionnelles de gré à gré, relevant du Code des Marchés Publics, est de 20,4%, décliné en un taux de 2,2% pour les cas 109(a) et 109(d)

sans appel à concurrence contre 18,2% pour les cas 109(b) et 109(c) avec appel à concurrence ;

- le taux des procédures exceptionnelles de gré à gré, relevant des Entreprises Publiques, est de 10,0%, identique au seuil standard ;
- au total, 48 projets ont effectivement été exécutés en régie sur les 201 demandes d'autorisation accordées et notifiées aux requérants ;
- le délai moyen de passation des marchés publics a été de 116 jours, soit 03 mois 26 jours pour ce qui est des procédures nationales, identique à sa valeur en fin 2024 ;
- le délai moyen de passation des marchés, soumis au contrôle à priori des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CCCM) du MINMAP, est de 158 jours, soit 05 mois 08 jours, en hausse de 05 jours comparé à sa valeur en fin 2024 ;
- le délai moyen de contrôle à priori imparti aux CCCM est de 06 jours pour l'examen d'un projet de DAO, de 07 jours pour l'examen d'une proposition d'attribution, de 07 jours pour l'examen d'un projet de marché de Gré à Gré et de 08 jours pour l'examen d'un projet d'avenant ; soit une moyenne de 07 jours ouvrables, en anticipation 03 jours comparé au délai réglementaire de 10 jours ouvrables er de 01 jour par rapport à sa valeur au 31 décembre 2024 ;
- le taux des marchés passés dans un délai inférieur à cinq (05) mois est de 77,8%, en baisse par rapport à la valeur de 80,1% enregistrée au 31 décembre 2024 ;
- l'évaluation de la mesure majeure « TOPC-4PM[3] » de contractualisation des marchés au cours des quatre premiers mois de l'année révèle que 13,0% des marchés ont été passés à la date butoir du 30 Avril 2025, en baisse du taux de 18,7% enregistrée en 2024 ;
- le taux de marchés réceptionnés est de 62,6%, en baisse des 72,9% en fin 2024 ;
- le report en 2026 de 57 projets initialement prévus en 2025 ;
- l'annulation de 562 projets ont été annulés, dont 06 suite à des virements de crédits, 119 pour forclusions de crédits et 11 pour indisponibilité de financement ;
- la passation « en ligne » de 3 361 marchés via COLEPS, pour un total de 1 197 attributions, soit une performance de 35,6% contre 32,6% en 2024 pour un effectif de 157 MO/MOD, parmi lesquels 147 sur 159 devant passer exclusivement les marchés par voie électronique au titre de l'exercice 2025. La performance de ces 147 MO/MOD est de 36,5% correspondant à 1 191 marchés attribués sur 3 265 ayant fait l'objet de publication sur COLEPS.

[3] Tous les Projets Programmés Contractualisés au cours des quatre (04) Premiers Mois de l'année

Par ailleurs, le taux de publication de ces 3 361 marchés sur 4 227 prévus est de 79,5% pour l'ensemble des 157 MO/MOD, et particulièrement de 80,2% pour les 147 MO/MOD ci-dessus relevant de l'Arrêté n°333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024 fixant le calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés publics par voie électronique. Ces taux de publication sont en deçà de l'objectif de performance 90%, conformément aux engagements du Gouvernement dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International. Toutefois, 79 parmi les 147 MO/MOD ont atteint cet objectif de performance.

- la passation de 880 marchés d'un montant global de 132, milliards sans aucune programmation préalable, parmi lesquels 625 passés en Régions pour un montant total 81,7 milliards. Ce qui est contraire aux dispositions de l'article 59, alinéas 1 et 5 du Code des Marchés Publics, réitérées aux Points 64 et 66 de sa Circulaire d'Application.

3.5. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

Dans la dynamique d'une bonne gouvernance du secteur des marchés publics dont il a la charge, le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, a pris un certain nombre de mesures au cours de l'exercice 2025, en l'occurrence :

- la signature de cinq (07) textes réglementaires à caractère prescriptif et de portée explicative, à savoir :
 - l'Arrêté n°0001/MINMAP/CAB du 06 janvier 2025 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système de passation des marchés publics ;
 - l'Arrêté n°0002/MINMAP/CAB du 06 janvier 2025 mettant en vigueur le Manuel de Procédures du Mécanisme de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système de passation des marchés publics ;
 - l'Arrêté n°000045/MINMAP du 04 juillet 2025 portant création, organisation et fonctionnement du Projet de dématérialisation des procédures des marchés publics, en abrégé « Projet e-Procurement » ;
 - l'Arrêté n°000047/MINMAP du 07 juillet 2025 portant nomination des responsables et assistants du Projet e-Procurement ;
 - la Lettre circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 février 2025 précisant les modalités d'application de l'article vingt-neuvième de la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 relativement à l'obligation pour les entreprises du secteur des bâtiments et des travaux publics, de la production préalable d'une attestation de catégorisation délivrée par l'Autorité Chargée des Marchés Publics ;

- la Lettre circulaire n°000012/L/PR/MINMAP/SG/DGCMP du 14 avril 2025 rappelant les directives contenues dans la lettre circulaire N°010/LC/MINMAP/CAB du 22 septembre 2020 clarifiant les documents de paiement des cocontractants de l'Administration à soumettre au visa préalable au paiement du Ministre chargé des Marchés publics ;
- la Circulaire n°000014/CMINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics.

- le lancement officiel le 25 juin 2025 par le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Autorité chargée des Marchés Publics et en qualité de Représentant Personnel du CHEF DE L'ÉTAT, de la version 2 du système COLEPS de passation des marchés publics par voie électronique au Cameroun ;
- la création de 05 Commissions de Passation des Marchés (CPM) dont 02 Commissions Spéciales de Passation des marchés (CSPM) auprès du PVGFD et du PAEBC et 03 Commissions Internes de Passation des Marchés (CIPM) auprès du CRPH de Maroua, de l'ONACC et une complémentaire auprès du Conseil Régional du Nord-Ouest ;
- la désignation de 92 Présidents dont 05 pour les CPM nouvellement créées, 03 pour les CIPM des Ministères, 48 pour les CSPM des Projets/Programmes, 04 pour les CIPM des Établissements Publics, 11 pour les CRPM (Commissions Régionales de Passation des Marchés), 09 pour les CDPM (Commissions Départementales de Passation des Marchés) et 12 pour les CIPM des CTD. Par ailleurs, de ces 92 désignations de Présidents, 07 ont fait l'objet de remplacements ponctuels pour divers motifs et 80 pour mandat échu ;
- la prise des 277 actes de sanctions, basées sur les actes de régulation de l'ARMP et autres défaillances dans le processus des marchés publics, à l'encontre de 65 entreprises exclues de la commande publique pour production de faux documents et manœuvres frauduleuses, 99 autres entreprises pour résiliation des marchés à leurs torts exclusifs dont 49 pour cause d'abandons de l'exécution des prestations relevés par 26 Maîtres d'Ouvrage, 55 décisions de remise de sanction de participation à la commande publique dont , 01 décision de suspension d'un Maître d'Ouvrage, 01 décision de suspension d'un personnel de la Commune de Foumbot et 56 suspensions ayant expiré ;
- sur la base des propositions de mesures appropriées faites par le Comité d'Examen des Recours (CER) au terme du traitement des recours des soumissionnaires, 65 décisions ont été prises par l'Autorité chargée des Marchés Publics à savoir 11 mesures de sanctions ont été prononcées à l'encontre de 07 entreprises et 04 concernant les membres de Commission de Passation des Marchés (CPM) et Sous-Commissions d'Analyse des Offres (SCAO), et 54 exclusivement porté sur des procédures ;

- et, l'accompagnement régulier et la formation par le MINMAP, à travers le Projet e-Procurement, des acteurs concernés à l'utilisation efficace de la plateforme COLEPS à l'aune du Calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés publics par voie électronique au Cameroun, fixé par Arrêté n°0333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024.

IV- Gestion de la dette flottante

La maîtrise de l'endettement des administrations publiques constitue un levier essentiel de l'assainissement durable des finances publiques et s'inscrit parmi les priorités des réformes conduites par le Ministère des Finances. Dans cette optique l'autonomie de gestion, dont dispose les entités publiques doit s'exercer dans le respect des principes de soutenabilité budgétaire et financière, afin de garantir leur capacité à honorer leurs engagements sans compromettre l'équilibre des finances publiques.

À cet égard, le Ministère des Finances est appelé à exercer pleinement ses missions de suivi, de contrôle et de surveillance de l'endettement des personnes morales de droit public. Il s'agit de s'assurer que chaque entité publique assume ses obligations financières dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur, tout en limitant les risques susceptibles d'affecter la trajectoire budgétaire de l'État.

En effet, l'absence d'une visibilité exhaustive sur les engagements financiers des entités publiques autonomes constitue un risque budgétaire majeur. L'accumulation de dettes non maîtrisées peut générer des passifs contingents pour l'État, perturber l'exécution des lois de finances et fragiliser la soutenabilité des finances publiques. À l'inverse, un suivi rigoureux de l'endettement permet d'anticiper les risques budgétaires, de renforcer la discipline financière des entités publiques et de préserver la crédibilité des engagements de l'État et de ses démembrements.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a engagé, depuis décembre 2020, une vaste opération de recensement et d'audit de la dette flottante de l'État et de ses démembrements, couvrant la période 2000-2019.

Cette opération poursuivait quatre principaux objectifs :

- déterminer le montant réel de la dette flottante ;
- identifier les facteurs ayant conduit à son accumulation ;
- procéder à l'apurement des créances régulièrement validées ;
- mettre en place des mécanismes destinés à prévenir toute nouvelle accumulation de dette.

À l'issue du processus d'audit et de la publication des résultats, les actions menées en 2025 ont été principalement orientées vers l'apurement des dettes reconnues éligibles. Une enveloppe budgétaire de 110,0 milliards, destinée à l'apurement de la dette flottante hors dette salariale, a été intégralement engagée et ordonnancée comme suit :

- 16,9 milliards au titre de la dette académique ;
- 54,2 milliards au titre de la dette fiscalo-douanière contre 50,0 milliards en 2024 ;

- 120,4 milliards au titre de la dette salariale, après 182,9 milliards en 2024 ;
- 38,9 milliards au titre des indemnisations et des dettes commerciales, locatives et sociales.

Ces actions contribuent à la résorption progressive de la dette flottante auditée et au renforcement de la crédibilité financière de l'État. Cependant, le rythme d'exécution des paiements demeure contraint par les tensions persistantes sur la trésorerie de l'État, qui n'ont pas permis de procéder au règlement intégral des créances validées. À cette contrainte financière s'ajoutent des difficultés opérationnelles, notamment l'absence ou l'inexactitude des Relevés d'Identité Bancaire (RIB) dans certains dossiers de paiement, en particulier ceux relatifs aux dettes sociales, retardant ainsi la finalisation des opérations d'apurement.

V- Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget

5.1. Recours abusif aux procédures dérogatoires

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables et qui doivent par conséquent faire l'objet de régularisation budgétaire à posteriori. Il s'agit entre autres des avances de trésorerie, des régies d'avances et des engagements provisionnels.

La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024, portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires (Points 174 à 184 de la CIREX 2025).

Les dépenses exécutées en procédure dérogatoire se chiffrent à 249,9 milliards au 31 décembre 2025, soit 5,0% des dépenses totales hors FINEX et service de la dette, contre 2,5% un an plus tôt. Cette progression est essentiellement liée à la hausse des avances de trésorerie. Elles respectent en terme de proportion le seuil de 5% habituellement fixé dans le cadre des programmes économiques et financiers conclus par le FMI.

Tableau 23 : Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2025 (en milliards)

Dépenses	Montant	Poids
Régies d'avances	72,0	1,5%
Engagement provisionnel	0	0,0%
Avances de trésorerie	177,9	3,6%
Montant des procédures dérogatoires	**249,9**	**5,0%**
Dépenses totales (hors FINEX et service de la dette)	**4 970,1**	

Source : MINFI

5.1.1. Recours aux avances de trésorerie

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. Ces avances font l'objet d'une régularisation budgétaire à posteriori.

Tableau 24 : Avances de trésorerie en 2025

Nature des dépenses	Montants (en milliards)	
	Décaissé	Régularisé
Investissement	0,0	0,0
Fonctionnement	177,9	29,7
Total général avances de trésorerie	**177,9**	**29,7**

Source : MINFI

5.1.2. Régies d'avances

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes et des menues dépenses ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. Leur mise en œuvre est encadrée par la circulaire du MINFI sur l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques.

Pour l'exercice 2025, les dépenses exécutées par le biais de cette procédure sont estimées à 72,0 milliards, contre 65,2 milliards en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 6,8 milliards (+10,4%). Cette progression est principalement imputable à l'augmentation du nombre de régies nouvellement créées, en lien avec plusieurs situation d'urgence enregistrées en 2025 tel que la coupure de la falaise de Dschang.

Tableau 25 : Situation des régies d'avances en 2024 et 2025

Désignation	Nombre de régies		Volume annuel (en milliards de FCFA)	
	2024	2025	2024	2025
Régies créées	58	21	8,2	2,8
Régies réouvertes	408	462	57,0	69,2
Total	**466**	**483**	**65,2**	**72,0**

Source : MINFI

5.2. Reporting financier

La difficulté pour la remontée d'information entre les contrôles financiers départementaux et les contrôles financiers régionaux et entre les régions et la centrale persiste. Cette situation a pour conséquence le difficile accès à l'information en temps réel.

5.3. Autres difficultés

L'infrastructure réseau ne couvre pas tout le périmètre de l'exécution budgétaire. En effet, les contrôles financiers départementaux, malgré l'informatisation, ne sont pas interconnectés avec les contrôles financiers régionaux. De ce fait, les données sur l'exécution du budget dans les zones déconcentrées ne parviennent en centrale qu'à la fin de chaque mois ; ce qui ne favorise pas la génération des états d'exécution du budget en temps réel.

Les problèmes d'alimentation en énergie perturbent également l'exécution budgétaire ainsi que l'absence d'une interconnexion des différents systèmes d'informations relatifs à la gestion des finances publiques. De plus, le dispositif actuel n'a pas un fonctionnement optimal du fait de l'absence d'un contrôle interne apte à garantir la qualité des données de la comptabilité budgétaire.

CONCLUSION

L’exécution de la Loi de Finances 2025 témoigne d’une résilience des finances publiques dans un contexte économique et budgétaire particulièrement contraint. Les performances enregistrées en matière de mobilisation des ressources ont permis d’assurer un niveau global d’exécution satisfaisant du budget, malgré le recul des recettes pétrolières et les tensions sur l’environnement économique international. Toutefois, l’analyse met en évidence des vulnérabilités persistantes, notamment la forte progression des dépenses courantes, la sous-exécution des investissements, la dégradation des principaux soldes budgétaires ainsi que le recours encore important aux procédures dérogatoires.

Ces résultats soulignent la nécessité de poursuivre les réformes visant à renforcer la qualité de la dépense publique, à améliorer la mobilisation des recettes non pétrolières, à accroître l’efficacité des investissements publics et à consolider la discipline budgétaire. La poursuite de ces efforts demeure indispensable pour préserver la soutenabilité des finances publiques, renforcer la crédibilité de la politique budgétaire et soutenir durablement les objectifs de croissance et de développement du Cameroun.

GLOSSAIRE

Affectation de recettes	Des recettes peuvent être, à titre exceptionnel, directement affectées, sans transiter par le budget général, à certaines dépenses ou structures (notamment des établissements publics administratifs)
Décret d'avance	Ouvertures ou annulations de crédits en gestion pour des besoins urgents non prévus dans la loi de finances initiale
Déficit public	Le déficit public additionne le solde budgétaire de l'Etat et celui des collectivités territoriales et des organismes sociaux
Dépenses brutes	Décaissements effectués dans l'année intégrant les remboursements et dégrèvements d'impôts
Dépenses nettes	Dépenses brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements
Dépenses fiscales	Dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes
Mission budgétaire	Ensemble de programmes concourant à une politique publique ministérielle ou interministérielle
Objectifs de performance	Les projets annuels de performances (PAP) des programmes comportent des objectifs qui expriment les priorités stratégiques de chaque programme. Les objectifs sont mesurés au moyen d'indicateurs de performances
Prélèvements obligatoires	Ensemble des impôts et des cotisations sociales
Principes budgétaires	Unité, universalité, annualité, non contraction des recettes et des dépenses, non affectation des recettes, sincérité
Produit intérieur Brut (PIB)	Indicateur de la richesse nationale, soit la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production
Programme budgétaire	Regroupement des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions. Le programme est l'unité de spécialité des crédits et le niveau de l'autorisation de la dépense
Projets annuels de performances (PAP)	Annexes au PLF, qui développent par programme les crédits et différents éléments d'information (stratégie, actions, objectifs, résultats attendus)
Rapports annuels de performances (RAP)	Annexes au projet de loi de règlement, qui fournissent des éléments sur l'exécution budgétaire (écarts avec les prévisions, résultats et indicateurs)
Recettes brutes	Recettes encaissées, avant déduction des remboursements ou dégrèvements d'impôts
Recettes nettes	Recettes brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements d'impôts
Reports de crédits	Les autorisations d'engagement ou les crédits de paiement disponibles sur un programme en fin d'année peuvent être reportés sur l'année suivante, dans certaines limites
Solde primaire	Il est constitué de la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes, avant paiement des intérêts de la dette
Transfert de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts
Virement de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère

TABLES DES MATIERES

SOMMAIRE **I**
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES **II**
SIGLES ET ABREVIATIONS **III**
RESUME EXECUTIF **1**
INTRODUCTION **3**
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT **5**
I- Ressources du budget général ***5***
1.1- Recettes budgétaires 6
1.1.1.1 Recettes pétrolières 6
1.1.1.2. Recettes non pétrolières 7
1.1.1.2.1- Recettes fiscales 7
1.1.1.2.1.1- Recettes des impôts et taxes 8
1.1.1.2.1.2- Recettes douanières 10
1.1.1.2.2- Recettes non fiscales 11
1.1.2. Dons 12
1.2- Emprunts 12
1.2.1. Prêts 13
1.2.2. Émission des titres publics 13
1.2.3. Autres emprunts 15
II- Ressources des CAS ***15***
DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT **17**
I- Charges du budget général ***17***
1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette) 18
1.1.1. Dépenses de personnel 18
1.1.2. Dépenses de biens et services 19
1.1.3. Dépenses de transferts et subventions 19
1.2- Dépenses en capital 20
1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources internes 20
1.2.2. Dépenses d'investissement sur financements extérieurs 20
1.3- Service de la dette publique 20
1.3.1. Service de la dette publique intérieure 20
1.3.2. Service de la dette publique extérieure 21
II- Charges des CAS ***21***
TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET **22**
I. Soldes budgétaires ***22***
1.1. Solde budgétaire global 22
II. Financement ***23***

2.1. Emplois 23
2.2. Ressources 23
III. Indicateurs caractéristiques des finances publiques..... 23
3.1. Bilan du suivi du programme économique et financier (PEF 2021-2025)..... 23
3.2. Critères de convergence et indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC 31
3.2.1. Critères de convergence 31
3.2.2. Indicateurs de surveillance multilatérale 31
3.3. Gestion de la trésorerie 32
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET 33
I- Mise en œuvre de la décentralisation 33
1.1. Exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation 33
1.2. Exécution des dépenses de fonctionnement 33
1.3. Exécution des dépenses d'investissement 34
II- Exécution des Dépenses Sensibles au Genre 35
III- Passation et exécution des marchés publics 35
3.1. Programmation des marchés publics 35
3.2. Passation des marchés publics 37
3.3. Exécution des marchés publics 38
3.4. Faits majeurs relevés dans la passation et l'exécution des marchés publics 39
3.5. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique 41
IV- Gestion de la dette flottante 43
V- Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget 44
5.1. Recours abusif aux procédures dérogatoires 44
5.1.1. Recours aux avances de trésorerie 44
5.1.2. Régies d'avances 45
5.2. Reporting financier 45
5.3. Autres difficultés 45
GLOSSAIRE IV
TABLES DES MATIERES V